

## **TASK FORCE 1 : France — Nouveaux enjeux de souveraineté**

Les enjeux de puissance et de sécurité et la définition d'un « partenariat » stratégique

La prise en compte de toutes les intelligences – économique, juridique et artificielle – dans la transformation numérique pour l'autonomie stratégique

## Introduction : la France en quête de son autonomie stratégique ?

La *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale* (octobre 2017) analyse le contexte stratégique de la France, et définit son niveau d'ambition en matière de politique de défense et de sécurité nationale. Complétée par la *Revue stratégique de cyberdéfense* (février 2018) officialisant le volet *offensif* de la doctrine cyber-militaire ou LIO (lutte informatique offensive, janvier 2019) faisant suite à la LIDéfensive.

« La maîtrise des ressources et des flux, qu'ils soient matériels ou immatériels, constitue le ferment de nouvelles stratégies de puissance. La haute mer, les espaces aériens et exo-atmosphériques, le numérique, ces espaces communs qui s'interpénètrent et complexifient notre compréhension des enjeux, deviennent ou redeviennent des terrains de rapports de force et parfois de confrontation. » (février 2020, discours du Président Macron, École de guerre). Avec un oubli majeur qui souligne le paradoxe contemporain du supposé chaos ou de l'instabilité des rapports de force *post* 1991 conduisant à une nouvelle guerre froide 2.0 (*Cold World War II*)<sup>1</sup> en vue d'un rééquilibrage mondial grâce à la *data supremacy* : l'impératif industriel conforme à la nouvelle économie *data driven* assurant d'une part la maîtrise absolue de l'information comme valeur déterminante dans le processus de la prise de décision, d'autre part la construction d'écosystèmes interopérables de multi-acteurs souverains<sup>2</sup>.

\*

Avec les succès de la reconstruction et de l'expansion économiques, marquées par une forte croissance industrielle et démographique et par la construction européenne s'ouvrant au marché (1945-1974), la France a su concilier la puissance, le rang et donc la grandeur dans un monde bipolaire. Il en est tout autre après les chocs ou contre-choc pétroliers (1975-1986), et surtout avec les bouleversements intervenus *post* 1991-2001, davantage subis que la France n'a su peser selon ses intérêts.

En tant que membre permanent du Conseil de sécurité (ONU), et puissance nucléaire reconnue, les changements qui affectent son environnement immédiat (européen) et les menaces sur un ordre mondial incertain la conduisent à une quête vers l'autonomie, voire l'indépendance stratégique. Ils peuvent se décliner en six étapes autour de la question de l'eupéanisation – limitée ou non – du concept de sécurité nationale tant classique que dans l'option numérique, avant de s'interroger, en raison du constat actuel d'abandon industriel en France, sur l'existence ou non d'une volonté de puissance déterminante pour établir (ou restaurer) une économie souveraine.

### 1. Définir les intérêts nationaux liés à la souveraineté

---

<sup>1</sup> <https://www.nouvelobs.com/monde/20170104.OBS3361/le-monde-en-2017-le-grand-retour-des-rapports-de-force.html>

<sup>2</sup> Cf. *The Internet's biggest lie: Ignoring the Privacy...*, Jonathan A. Obar et Anne Oeldorf-Hirsch, *Information, Communication & Society*, 2018, pp. 1-20.

car suite à un effort conscient pour se protéger contre les violations potentielles (sans pour autant en prendre toute la mesure), nous concluons qu'il existe une inclinaison vers les préoccupations de confidentialité sociale portée par la société civile. Peu d'inquiétudes sont ouvertement exprimées au sujet de la vie privée (*privacy*) des entités ou acteurs économiques, et aucune « grande » stratégie n'est véritablement en place pour se protéger contre les menaces dans l'utilisation des données personnelles par ces derniers (cf. la dernière décision de la CJUE sur l'annulation du *Privacy Shield*, arrêt du 16 juillet 2020). Ceci reste pertinent pour les discussions politiques, car l'arrêt suggère que la collecte, l'agrégation et l'utilisation des données personnelles à des fins de publicité ciblée restent une menace malgré qu'elles soient une norme sociale encore acceptée (cf. les polémiques autour de Facebook/Cambridge Analytica).

<https://www.nytimes.com/2018/03/19/technology/facebook-cambridge-analytica-explained.html>

La plupart des enjeux fondamentaux de souveraineté ne se limite pas à la défense (militaire), mais doit intégrer les intérêts de sécurité nationale. Le concept de « *sécurité nationale* » n'est pas nouveau, mais il subit les turbulences *post* 1991, l'élargissement des « *intérêts nationaux* » suite à la rupture observée sous l'effet de nouvelles menaces modifiant leur identité, voire leur « *identité fonctionnelle* ».

Il interroge le contexte stratégique à définir dans une convergence de la gestion classique des risques avec celle de la « *résilience* » (ou capacité à « *rebondir* ») qui vise à atténuer ou à résoudre les vulnérabilités potentielles apparues dans l'environnement contemporain sociétal et international interactif. Il est marqué par le processus de mondialisation qui s'est accéléré depuis les années 1980 sous l'effet d'une réglementation des activités économiques qui dépasse l'échelon national (influence de l'OMC, et d'espaces intégrés comme l'Union européenne). Par ce processus, le déclin industriel de la France est réel, comparé à celui de l'Allemagne, ou même de l'Italie. La crise sanitaire actuelle (printemps 2020) souligne notre forte dépendance, et la nécessité de la mise en œuvre de politiques industrielles volontaristes en raison des menaces sur l'industrie et l'emploi industriel en termes de compétitivité-coût. Ces politiques ont été mises en œuvre dans le passé, partagées entre l'ambition d'une économie souveraine, et le soutien aux secteurs en déclin pour les orienter vers des secteurs d'avenir, plus précisément vers les services. Cette dernière option repose sur l'analyse erronée des avantages comparatifs de la France face à la « *grande menace industrielle* » (1978) et du nouvel ordre économique mondial : l'État mettait en avant la valeur (incertaine) en services, qu'ils soient publics (infrastructures, hôpitaux, enseignement, qualité des réseaux, recherche fondamentale, etc.) ou privés (R&D, marketing, organisation, réseaux d'approvisionnement, réseaux de distribution) plutôt que de choisir, comme en Allemagne, voire en Italie, la valorisation des emplois manufacturiers traditionnels capables de s'adapter, mais décrétés comme voués à être délocalisés vers des pays aux salaires plus faibles (le ministère de l'Industrie disparaît en 1997). L'État utilise ses outils (APE, CIRI, BPI-France, Coface, etc.) pour accentuer la spécialisation dans les emplois industriels dits de haute-technologie ou « *du futur* » vers des services à haute valeur ajoutée. Sans grand succès pour l'intérêt national puisque fragilisée ou incertaine. D'où la question autour d'une « *politique industrielle* » originale, partagée entre une base nationale (telle la BITD) à consolider et des « *intérêts communs* » à définir, capable de relever le grand défi posé à notre pays.

## 2. Des secteurs stratégiques à l'heure du numérique

Autre aspect de cette analyse erronée, la menace sur l'État régalien traditionnel : les bienfaits de la *globalization* – présentée comme un mouvement irrémédiable, voire irréversible – laissent entendre le déclin de l'État-nation avec l'apparition des firmes multinationales (FMN), puis des *Big Five*

(GAFAM américains, concurrencés par les BAXTH chinois) plus puissants que les États. Cet enthousiasme ne fait que prolonger des courbes ou *trends* macro-économiques : l'émergence de nouvelles économies accompagne la fin de deux siècles de croissance industrielle et l'avènement du numérique (*Digital* ou *Information Age*). Avec la dérèglementation financière des années 1980 – qui a permis le développement d'un capitalisme financier –, ces entreprises investissent même les prérogatives de l'État souverain. « *Les nouvelles technologies ont progressivement permis à des acteurs privés de rivaliser avec les États, en assumant des fonctions faisant historiquement et sans conteste jusqu'alors l'objet de monopoles régaliens* »<sup>3</sup>. Il est vrai que l'État avec certaines élites et ses agents (le *deep state*) n'a pas de prise sur l'économie réelle, et ne réagit pas dans l'immédiateté innovante, ce qui laisse un temps de latence d'autant plus grand aux forces économiques (celles des marchés financiers ou des fonds d'investissements) que la *digitalization* s'accélère. Celle-ci estompe la mémoire, mais ne peut éviter à terme un discours plus raisonnable, moins libertaire et plus « *transparent* » : lors des précédentes mondialisations, peu de « *pays neufs* » ont réussi (cf. l'Argentine *post* 1918) ; et les multinationales des années 1920, comme celles des années 1960, ont bien dû composer avec les États le respect de la souveraineté ou des intérêts nationaux de ces derniers sous la menace des lois *anti-trusts*.

Par les réseaux sociaux ou le *web 2.0*, la *globalization* n'est plus mercantile ou financière. Elle porte également les questions de liberté, de responsabilité, de justice et d'éthique. La *Déclaration d'indépendance du cyberspace* (John P. Barlow, 1996) fustigeait à Davos les gouvernements qui « *tirent leur pouvoir légitime du consentement des gouvernés. Vous ne nous l'avez pas demandé et nous ne vous l'avons pas donné. Vous n'avez pas été conviés. Vous ne nous connaissez pas et vous ignorez tout de notre monde. Le cyberspace n'est pas borné par vos frontières* », actualisée depuis par Olivier Ertzscheid, maître de conférences en sciences de l'information, attentif aux choix stratégiques et à l'emprise sociétale des GAFAM : « *Vous avez trop de souveraineté pour que celle-ci ne soit pas enfin questionnée et abolie. Comme gouvernance, vous n'avez que des actionnaires que nous n'avons pas élus mais dont les décisions ont aujourd'hui plus de poids que celles des gouvernements élus. Je déclare l'espace social global que nous construisons naturellement indépendant des tyrannies que vous cherchez à nous imposer. Vous n'avez aucun droit moral de dicter chez nous votre loi et vous possédez hélas désormais trop de moyens de nous contraindre que vous n'hésitez plus à utiliser* » (2018)<sup>4</sup>. Pur esprit libertaire issu des pionniers californiens du *web 1.0* à dimension éthique ! Avec l'idée qu'il ne peut y avoir de réseau central, mais distribué pour être internaute, puis utilisateur de réseaux sociaux. Les abonnés internautes s'y expriment en toute liberté,

---

<sup>3</sup> Audition au Sénat, mai 2019 de Claire Landais, Secrétaire général de la Défense et de la Sécurité nationale (SGDSN).

<sup>4</sup> [https://affordance.typepad.com/mon\\_weblog/2018/02/nouvelle-declaration-independance-cyberspace-hommage-john-perry-barlow.html](https://affordance.typepad.com/mon_weblog/2018/02/nouvelle-declaration-independance-cyberspace-hommage-john-perry-barlow.html)

éloignés de toute idée que soit ciblée une autre réalité numérique que celle qui donne accès à votre personnalité dans le suivi de vos « clics », et ce dès le premier selon le principe « *data is digital* ». Une transparence parfaite, un tantinet hasardeuse, non sans risques pour le « *secret* » régalien ou celui des affaires « *stratégiques* ». Une transparence qui menace le seul « *besoin de connaître* », et tout le processus de décision qui repose sur la dissipation du « *brouillard de la guerre* »<sup>5</sup>, mais aussi sur la maîtrise du cycle de l'information (*data*) à partir des *intelligences* multiples qui s'y rattachent, dont le géo-spatial (GEO-INT ou Geo4i) « *véritable enjeu de sécurité nationale* » (Président Macron, juillet 2019).

### 3. Le risque d'une « *colonisation* » numérique et l'enjeu de la souveraineté par la réglementation

La recherche de l'indépendance stratégique est de nature duale (civile et militaire) dans un ordre mondial appelé à intégrer le cyberspace. En conséquence, cette recherche est marquée par le nouvel enjeu autour de la souveraineté suite à la fin de la dichotomie, chère à Raymond Aron, paix/guerre ou temps civil/temps militaire, et l'apparition de guerres hybrides ou « *hors limites* » (ou *unrestricted warfare*) selon la formule de deux officiers (de l'armée de l'air) définissant en 1999 la réflexion stratégique de l'Armée populaire chinoise, plus proche des enseignements du stratège chinois Sun Tzu dans son traité *L'art de la guerre* (VIe siècle avant JC) où il est écrit : « *Le meilleur savoir-faire n'est pas de gagner cent victoires dans cent batailles, mais plutôt de vaincre l'ennemi sans combattre... Si vous connaissez l'ennemi et vous vous comprenez, vous n'avez pas à vous soucier du résultat d'une centaine de batailles. Si vous vous connaissez et non l'ennemi, vous perdrez à chaque fois que vous gagnerez. Si vous ne connaissez ni l'ennemi ni vous-même, vous succomberez à chaque bataille... Mais l'important n'est pas de vaincre l'ennemi, mais d'abord de s'assurer que vous n'êtes pas vaincu* », parfaitement adaptable au cyberspace. Sans pour autant contredire Aron<sup>6</sup> qui recommande aux États démocratiques, même face à une « *violence polymorphe* » càd interétatique, une stratégie d'attente et de coexistence sur « *tous les terrains* » ou « *hors limites* » : « *survivre, c'est vaincre* », à condition d'être cohérent sur le plan éthique, sur celui de l'esprit critique et de la rationalisation qui en découle face aux risques de contrôle et d'« *uniformité nationale* » qu'offrent les deux grandes révolutions techniques de diffusion de l'information, adoptées en Occident. En tant que « *système de valeurs à base mercantile capable de s'harmoniser avec la recherche systématique d'un accroissement des performances des systèmes techniques* »<sup>7</sup>, il s'agit de la manière avec laquelle l'information, la connaissance ou le savoir-faire sont diffusés :

---

<sup>5</sup> Cf. le *Kriegsnebel* de Clausewitz, ainsi que l'essai de l'amiral William A. Owses *Lifting the fog of the war* (2001) lié à la révolution des affaires militaires (RAM), et en tant qu'aide à la prise de décision, tant au niveau stratégique, tactique qu'opérationnel. Les décisions peuvent désormais s'appuyer sur les outils géo-spatiaux dans trois phases de l'information : traçabilité, optimisation et prospection.

<sup>6</sup> Cf. *Paix et guerre entre les nations*, Raymond Aron, Calmann-Lévy, 1962.

<sup>7</sup> Cf. Rapport d'information 331 au Sénat, *Des pyramides du pouvoir aux réseaux de savoirs*, 2 tomes, René Trégouët, 1998.

- d'abord celle de l'imprimerie produisant la culture humaniste, la Réforme et la construction de l'esprit des Lumières, non sans censure sanctionnant la libre-pensée ou le culte de la Raison, mais aussi la publicité mensongère ou la propagande militante, une fois que sa finalité a été élargie à la presse écrite, puis aux nouveaux médias (radiodiffusion et télévision) ;
- puis celle désormais appliquée au cyberspace avec l'Internet (en tant que contenant et contenu) en pleine expansion, ses performances sur le *web n.0*, dans le *cloud* ou par les plateformes selon les algorithmes utilisés portées par la détermination de leurs auteurs (en l'occurrence les GAFAM), non sans manipulation ou influence, « *guerre de l'information* », voire « *communication de crise* » en tant que communication de « *guerre* » (cf. l'opposition entre le discours du président Macron, et celui du président allemand Steinmeier sur la nature de la crise du Coronavirus, avril 2020) avec une logique : la poussée aux extrêmes dans l'usage de la force, ou la mise sous influence qui en découle pour les parties<sup>8</sup>.

Bref, dans les deux systèmes – avec un *tempo* plus lent pour le premier que pour le second âge de l'information – des vecteurs de l'information immédiate interpellant le sentiment de confiance de chacun dans la recherche de la vérité ou la perception d'une réalité, d'un ressenti face à ses mensonges (*Internet Lies*) ou aux mensonges d'État. C'est toujours le mythe de la caverne et la capacité des générations futures de discerner la vérité des mensonges, non sans influence sur l'image ou la réputation. Les deux techniques de rupture, observées en Occident, ont les mêmes effets dans une coexistence qui conduit à deux « *rationalismes* » opposés, *Idealpolitik* ou relevant d'idéologies, et *Realpolitik* ou pragmatisme. Sachant que les guerres sont gagnées par le traitement de l'information (ou *big data*), le risque de « *colonisation numérique* »<sup>9</sup> crée un réel enjeu selon deux approches opposées :

- celle de la « *neutralité du net* » (selon Tim Wu de l'Université de Columbia, 2003) partant du constat libertaire que l'Internet est un espace de liberté ; il exclut la création d'accès « à plusieurs vitesses » gérés par les opérateurs, soit par une gestion favorisant certains flux d'informations au détriment d'autres (discriminations), soit par la création d'accès à l'Internet limités à certains contenus ou plateformes préfigurant des *Internet* dédiés ou des réseaux de confiance solides dépassant le simple cadre de l'IGI 1300 (secret défense), voire des autres

---

<https://www.monde-diplomatique.fr/1998/08/SCHILLER/3927>

<sup>8</sup> Cf. le concept de « *guerre sociétale* » de Nicolas Zubinski

<https://infoguerre.fr/2020/05/la-guerre-societale/>

<sup>9</sup> Rapport d'information n° 443 (2012-2013) de Mme Catherine Morin-Desailly, fait au nom de la commission des affaires européennes, déposé le 20 mars 2013.

<https://acteursdeleconomie.latribune.fr/debats/opinion/2018-10-19/intelligence-artificielle-le-risque-de-la-colonisation-numerique-794662.html>

<http://tnova.fr/revues/la-france-en-voie-de-colonisation-numerique>

dispositifs régaliens de protection d'informations (PPST ou SAIV) inadaptés à la nouvelle économie *data driven*.

Avec pour contrepartie conflictuelle, l'émergence des GAFAM (ou des BAXTH, au service de la surveillance de masse en RP de Chine) : c'est une guerre sociétale sous influence<sup>10</sup> (*Minds at war*, 2020) qui se dessine à travers l'organisation mercantile de la manipulation des comportements, ainsi que des consciences individuelles – par les *Big Five*, américains ou chinois – grâce aux techniques de l'addiction pour capter les cerveaux conscients, et à un réseau Internet capable d'anticiper notre inconscient, au point de devenir incontrôlable. Mais également à finalité politique à travers les sciences cognitives et la biotechnologie<sup>11</sup>.

- le côté *privacy*<sup>12</sup>, à intégrer à l'État souverain autour de la question des *back doors*, ainsi que de l'usage des algorithmes et de l'intelligence artificielle (IA). Ces usages renvoient à l'adage *privacy versus security in the Internet Era* mis en lumière lors de l'affaire San Bernardino (2015) entre Apple et le FBI : ils deviennent un enjeu de diagnostic, de planification thérapeutique, de suivi et de lutte contre la pandémie Covid-19, bref un enjeu de sécurité nationale (santé) dans le traitement de données « sensibles » (applications CoronApp ou StopCovid) qui fait débat en termes de l'interaction liberté/responsabilité individuelles (CNIL *versus* Google), en jeu qui peut être élargi aux questions de stockage de *data* de nature économique<sup>13</sup>.

Depuis 2001, les lois et règlements se succèdent élargissant le concept de sécurité. Ils assurent le *continuum* entre sécurité et défense (général Watin-Augouard, et INHESJ)<sup>14</sup> face aux nouvelles réalités : Cloud Act américain et RGPD européen (2018) ; loi sur le renseignement national de la RP de Chine (2017) dans laquelle le terme « renseignement » désigne à la fois les informations recueillies et les activités menées à l'appui d'une conception globale de la sécurité nationale ; loi n° 608767-7 pour un Internet souverain « sûr et durable » ou *RuNet* en Russie (2019) ; et autres textes applicables en Iran, en Turquie destinés à assurer la souveraineté nationale de régimes autoritaires. C'est une balkanisation inévitable des réseaux de l'Internet, ou la constitution de réseaux dédiés avec la prise

---

<sup>10</sup> Cf. « *La Civilisation du poisson rouge* » de Bruno Patino, Grasset, 2019, et « *La Souveraineté numérique* » de Pierre Bellanger, Stock, 2019, dans le texte d'une conférence au ministère des Armées (avril 2019) intitulée « *Internet est le serpent arc-en-ciel* ».

<sup>11</sup> Xi Jinping's Talk on Military-Civil Fusion: Regarding the Whole Outlook for National Security and Development“ [习近平谈军民融合: 关乎国家安全和 发展全局], *Seeking Truth* [求是], October 16, 2018, available at [http://www.qstheory.cn/zhuoanqu/rdjj/2018-10/16/c\\_1123565364.htm](http://www.qstheory.cn/zhuoanqu/rdjj/2018-10/16/c_1123565364.htm)

<sup>12</sup> Cf. article du WSJ du 6 octobre 2019 <https://www.wsj.com/articles/privacy-vs-security-its-a-false-dilemma-11570389477>

<sup>13</sup> Cf. <https://sites.google.com/site/intelligencedaffaires/l-intelligence-geospatiale-et-strategique>, ainsi que pour les données « sensibles » stratégiques de nature économique (ce qui renvoie à la question des données souveraines en termes d'assurance-crédit quand Euler-Hermès a été racheté dès 2014 par Allianz, dans un cadre européen) :

<https://www.industrie-techno.com/article/que-bpifrance-choisisse-aws-quand-le-president-de-la-republique-reclame-la-souverainete-numerique-ce-n-est-pas-acceptable-assene-frans-imbertyvier-ubcom.61126>, ainsi que :

<https://www.atlantico.fr/decryptage/3590896/souverainete-numerique--le-choix-inquietant-fait-par-la-bpi-pour-l-hebergement-des-donnees-sur-les-prets-des-entreprises-francaises-affaiblies-par-le-covid-19-amazon-bpi-microsoft-aws-franck-decloquement>

<sup>14</sup> [http://resmilitaris.net/ressources/10206/71/res\\_militaris\\_article\\_gag\\_watin-augouard\\_le\\_continuum\\_defense-securite.pdf](http://resmilitaris.net/ressources/10206/71/res_militaris_article_gag_watin-augouard_le_continuum_defense-securite.pdf)

de conscience des enjeux souverains en partie techniques (largeur de la bande passante), mais surtout sécuritaires (*souveraineté technologique et cryptologie*) pour les données « sensibles » appelées à y circuler lors du déploiement des réseaux 5G (en termes de fiabilité et de connectivité liées à la largeur du spectre de fréquences, entre 20 et 300 mégabits/sec.) ; et à terme dans la perspective de transmission de masses de données avec un spectre situé entre les micro-ondes (térahertz, ou THz) et l'infrarouge (càd en piégeant la lumière à l'échelle nano), ou réseaux 6G. A l'évidence, il s'agit de préparer à la fois une régulation des GAFAM (plus stratégique que la simple taxation de leur chiffre d'affaires, alors qu'elle aurait pu définir une « *taxe dédiée* »), une défense adaptée au cyberspace et à la protection des données « sensibles », notamment régaliennes introduites dans la nouvelle économie *data driven* : il faut le courage et l'autorité nécessaires pour agir afin que ces plates-formes hors-sol (*Big Five*) respectent le droit commun des territoires nationaux sur lesquels elles opèrent, comme jadis celui qui aboutit au démantèlement de la Standard Oil en 34 filiales (1911), ou d'ITT (réseau *Bell labs*). Se pose la question de la *data supremacy* et celle de la maîtrise des *data* qui entre dans tous les processus de décision. Se pose en conséquence la question de la sécurité collective qui recouvre, depuis 1945 *by default*, celle de la sécurité nationale des États-Unis : les représentants des grandes entreprises, de Wall Street à la Silicon Valley, évoquent les ambitions de la RP de Chine en termes de *Minds at war* déjà cité. « *On ne va quand même pas affaiblir nos champions américains, au moment où la Chine et ses plates-formes se font si menaçantes* », tandis que les juristes américains rappellent que la protection du consommateur n'était pas la seule motivation des lois *anti-trusts*. Qu'en est-il en France, et dans l'Union européenne ? En pleine (nouvelle) guerre froide, il est utile de bénéficier d'un réseau de PME-PMI dynamiques. Ce que les monopoles n'autorisent pas. Plus largement c'est la question des grandes entreprises ou donneurs d'ordre, et la nature de leurs liens avec les sous-traitants. Sont-elles capables de favoriser l'émergence d'acteurs innovants et de nouvelles méthodes (par exemple chez Airbus, ou au CNES et son programme *Project Connect* lié au *New Space*) ?

#### 4. La question de l'eupéanisation du concept de sécurité nationale – volonté de puissance

En plaçant la France au cœur du débat, la question autour d'une souveraineté effective conduit à rééquilibrer ce double processus (indépendance et mondialisation), déjà observé lors de la précédente mondialisation des années 1960 (*Le défi américain*, 1968), à la faveur d'une politique industrielle ambitieuse, et de réussite européenne. En France, elle fut la résultante du réflexe instinctif d'une volonté de puissance afin d'assurer l'autonomie stratégique, de conserver le contrôle des actifs patrimoniaux et de renforcer la compétitivité industrielle par l'innovation. Dans ce discours aujourd'hui édulcoré, émerge une double revendication d'affirmation de la souveraineté nationale

qui s'inscrit dans des formes de souveraineté européenne qui restent à définir à l'heure de la compétition internationale et du numérique en tant que marchés. Par abandon ou ignorance de la dimension extérieure de la construction du marché unique, l'Union européenne (UE) a perdu la première bataille des infrastructures (yc les câbles sous-marins), puis celle des *Big Five* et, peut-être, celle des algorithmes et de l'IA – « *la plus grande mutation de l'histoire* »<sup>15</sup> – par une « *intégration sous dépendance* ». La construction du marché unique pose la question de la « *nouvelle frontière de la technologie européenne* » (1991)<sup>16</sup>. Après l'échec de la Stratégie de Lisbonne (2001-2020) appelée à faire de faire de l'Union européenne « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010* », et devant l'échec prévisible, recentrée en 2005-2010 en une stratégie Europe 2020, se pose la question de la souveraineté technologique et de la relocalisation industrielle, qu'elles soient françaises, allemandes ou européennes. Cette question rebondit avec la crise sanitaire du coronavirus ou de la Covid-19 (2020) qui soulignent, pour tous les États-membres, les difficultés de la maîtrise de leurs approvisionnements, ainsi que les menaces planant sur les nouvelles technologies et sur la rente informationnelle.

Les stratégies américaine (EU), ou chinoise (RPC) suggèrent que l'UE se donne une volonté de puissance, et définisse une politique basée notamment sur i) l'autonomie stratégique, ii) la maîtrise du numérique, et iii) une éthique fondée sur les valeurs européennes (respect de la dignité humaine et des droits de l'homme, liberté d'expression, État de droit, justice sociale – art. 2 et 6 du TUE de Maastricht en 1992, puis Lisbonne en 2007 –) : tels sont les « *intérêts essentiels* » ou « *stratégiques* » de l'UE à promouvoir, et qui dépassent ceux des seuls consommateurs. Instruite par les échecs répétés, au cours de ces vingt dernières années, de ce qui fut, au départ, la Stratégie de Lisbonne (2000) jusqu'à la formation de la Commission présidée par Ursula von der Leyen (fin 2019). Mais la réalité est que, au-delà des déclarations imprégnées d'ambiguïtés et d'opportunismes, les acteurs européens – États-membres et institutions – s'opposent en termes de souveraineté, donc d'indépendance stratégique ; et que le sentiment d'« *intérêts essentiels* » (pour ne pas dire d'intérêt minimal, tel un PPDC) au niveau européen demeure faiblement partagé, sinon contesté par les opinions publiques, soucieuses d'abord de leurs intérêts propres (cf. rapport du Sénat sur *Défense européenne : Défi de l'autonomie stratégique*, juillet 2019<sup>17</sup>). Autrement dit, les « *intérêts stratégiques* » européens existent bien comme l'a montré la prise de conscience des peuples européens traduite dans les résultats des dernières élections européennes (mai 2019) : des intérêts coincés entre ceux des EU et de la RPC au regard du poids réel de l'Europe sur le plan économique, mais théoriques dans le concert international ou dans le maintien de la « *sécurité collective* » assurée *by default* par les États-

---

<sup>15</sup> Cf. l'essai *IA, la plus grande mutation de l'histoire*, de Kai-Fu Lee, aux éditions Les Arènes, 2019.

<sup>16</sup> Cf. *La nouvelle frontière de la technologie européenne*, de Jean-Baptiste de Boissière et Bertrand Warusfel, préface de Raymond Barre, Calmann-Lévy, 1991, 364 p.

Unis depuis 1945, et surtout depuis 1991. Dès lors, à la lecture des évènements de ces trente dernières années, une évaluation n'est-elle pas à réaliser entre intégration et coopération européennes ? Ou comment faire en sorte que ces « *intérêts* » européens soient perçus et acceptés comme tels par les Européens eux-mêmes, pour éviter de la part des institutions européennes tout excès d'« *illibéralisme* » ?

Au-delà des discours d'Athènes ou de la Sorbonne (septembre 2017) sur l'Europe, ou celui devant les stagiaires de l'École de guerre (février 2020) sur la stratégie de défense et de dissuasion, le pragmatisme politique voudrait une coopération possible autour du caractère fluide (ou « *agile* ») des contours de ces trois concepts (souveraineté, sécurité nationale et *intelligences* multiples) au miroir d'une politique<sup>17</sup> de dimension numérique retenant autonomie stratégique/maitrise de la donnée/éthique de liberté et de responsabilité. Elle précèderait la nécessité de trouver, à l'échelon européen, une politique de souverainetés économique et numérique communes, fortement imbriquées. Tout le contraire d'une politique d'intégration européenne menée sans consulter les peuples des États-membres. La question de l'eupéanisation de la politique de sécurité et de défense soulève un double paradoxe : dans quelle mesure les politiques nationales en matière de sécurité et de défense sont-elles affectées par la construction du marché unique ? Ou est-il possible d'observer l'eupéanisation d'une politique qui n'est pas de la compétence de l'Union européenne, comme celle de la défense et de la sécurité sachant que la somme des intérêts nationaux ne correspond pas forcément aux intérêts européens ? ou que l'Union européenne n'est titulaire d'aucune souveraineté, ou d'aucune autorité constitutionnelle ? C'est ce que met en évidence la crise de la Covid-19. L'Union européenne est absente en termes de résilience : elle n'intervient pas dans la résilience des territoires de chaque État-membre, car elle ne peut s'opposer aux actions nationales (exemple des masques destinés à l'Italie, et saisis en Tchéquie) .

##### *5. A la recherche d'une volonté de puissance au service d'une ambition nationale, voire européenne*

Dans la situation actuelle de « *chaos* » (ou d'un « *dérèglement du monde* », expression utilisée par Amin Maalouf) supposé, il s'agit, pour la France, de mettre à niveau les outils de souveraineté (défense, sécurité et résilience) pour assurer une ambition nationale à laquelle nous ne pouvons renoncer tant l'attente d'autres pays est grande. Éventuellement les mettre au service d'une ambition européenne, tout en restant maître de l'indépendance stratégique. Autrement dit, la capacité d'assurer nos intérêts souverains, et y associer éventuellement des partenaires stratégiques – à commencer l'Allemagne, puis d'autres États de l'Union européenne –, en privilégiant l'approche

---

<sup>17</sup> Rapport d'information n° 626 (2018-2019) de M. Ronan Le Gleut et Mme Hélène Conway-Mouret, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, déposé le 3 juillet 2019.

intergouvernementale (Airbus, Agence spatiale européenne ou ESA, etc.) qui a su donner des résultats tangibles. Il est ainsi proposé une approche réaliste ou *Realpolitik* qui prend en compte l'évolution des enjeux depuis la chute du Mur de Berlin (novembre 1989) et l'effondrement de l'Union soviétique (1991), tout particulièrement des nouveaux enjeux ou risques sur le « *privacy* » que la crise de la Covid-19 révèle.

L'ambition nationale ravivée sous la IVe République, puis affirmée en 1959 s'est émoussée à partir de la période 1974-1983 sous l'effet d'une double dépendance de moins en moins soutenable, dont il faudrait rechercher les responsabilités : celle de l'endettement croissant à partir de 1974 ; et celle liée aux choix de différentes politiques publiques qui ont laminé d'abord la fonction d'État stratège, puis notre puissance industrielle, en conséquence notre indépendance stratégique. Crise de l'autorité publique ? Le saut vers l'approfondissement de l'Union européenne décliné en trois traités (Maastricht en 1992, Nice en 2001, et Lisbonne en 2007 en dépit des referendums négatifs de 2005) se heurte au refus de l'acceptation d'un traité constitutionnel. L'adoption en France par voie parlementaire (2008) du traité de Lisbonne éclaire à la fois du défaut de représentativité nationale, ou d'un manque de courage politique, donc d'autorité attendu dans une démocratie parlementaire ou dans un État de droit. Elle autorise une bureaucratie bruxelloise à s'affirmer pour poursuivre le « *projet européen* » qui fait abstraction de la dimension internationale dans la construction du « *marché unique* » des personnes, des biens et services, des capitaux, et à présent – avec la transformation numérique, créateur d'un cyberspace en forte expansion – des données (*data*). Bruxelles s'appuie sur un Parlement qui ressemble davantage à la Diète allemande de Francfort de 1848 sans souveraineté, et sur une Cour de Justice (CJUE) dont le Président<sup>18</sup> affirme l'ordre juridique européen comme devant avoir « *le dernier mot* » sous prétexte d'assurer le seul « *principe d'égalité du justiciable européen devant la loi* ».

Compréhensible intention pour un droit récent ayant une activité normative à développer, mais interprétation ou phraséologie étonnante, car erronée. Une sorte de piège de Thucydide juridique qui se referme sur la France faute d'ambition nationale, le droit européen s'imposant ? Or, les compétences attribuées à l'Union européenne (UE) ne reposent que, d'une part, sur les principes de subsidiarité et de proportionnalité reconnus ; d'autre part, sur l'existence d'ordres constitutionnels de nature démocratique dans chaque État-membre, dont celui de la « *spécificité* » française. Système certes « *compliqué* » aux dires du Président de la CJUE qui donne à la Commission européenne la possibilité « *de veiller au bon fonctionnement de ce mécanisme, en intentant, si nécessaire, devant la Cour de justice, une procédure d'infraction à l'encontre de l'État membre défaillant* », mais reposant sur la seule ambiguïté entretenue par les travaux de la Commission : celle d'un processus

---

<sup>18</sup> Par Marc van der Woude, Président de la CJUE, « *Ma vive inquiétude après l'arrêt de la Cour constitutionnelle allemande* », *Le Monde* en date des 7-8 juin 2020, p. 25.

d'institutionnalisation qui fait fi des ordres constitutionnels (même s'il y existe en interne un contrôle de constitutionnalité des lois<sup>19</sup>). Rivalité entre la Commission et les États-membres ? Ou critique acerbe à l'égard de la coopération politique intergouvernementale qui se heurte au principe d'une souveraineté (européenne) imparfaite ? Cette coopération n'est-elle pas appelée à limiter les actions de l'UE, comme celles de l'OTAN dans le domaine de la défense et de la sécurité ? Il peut y être opposé la recherche de cohérence, en toute logique, pour la Commission en s'appuyant sur la CJUE qui adhère naturellement à cette recherche, mais cette cohérence doit en premier lieu respecter l'esprit des traités et leur lettre.

Or, si « *on ne sort de l'ambiguïté qu'à son détriment* » (Cardinal de Retz), il est regrettable que « *les traités aient mis en place un mécanisme de coopération inter-juridictionnelle sophistiqué* » destinée à contourner la question de souveraineté européenne imparfaite. C'est une situation incompréhensible pour tout citoyen européen : s'opposent d'un côté, une sophistication alambiquée de l'argumentation, de l'autre la recherche légitime de la clarté (par la simplicité de la lecture) dans les décisions de justice<sup>20</sup>.

En termes d'ambiguïté, il en est ainsi de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) définie à l'art. 42 du TUE (Lisbonne, 2007), en fait consacrée à la simple « *gestion de crise* » ou aux missions pour le « *maintien de la paix* », et non pour faire la guerre. Ou de l'AED, Agence européenne de défense née en 2004, qui trahissait le désir d'une ambition politique appelée à se substituer aux différents instruments intergouvernementaux pour définir des programmes d'armement européens, ainsi qu'une recherche commune sur les manquements en capacités militaires. Mais désir n'est pas volonté de puissance. Au final, la Commission a pris progressivement la main sous prétexte de régulation du marché (par deux directives, l'une sur les marchés de défense et de sécurité ; l'autre sur les transferts intra-communautaires en 2009), mais dont l'esprit est contraire aux traités. Il en est ainsi comme le montre l'application de la règle des aides d'État *de minimis* s'appliquant aux exportations de biens à double usage (civil et militaire, ou BDU) pour lesquelles la France est leader. Pis, c'est une régulation dogmatique par le droit de la concurrence européen – unilatérale car limitée à la seule protection des consommateurs – contraire à la réalité des rapports de force économiques entre puissances souveraines. Deux exemples : le premier, symbolisé par le syndrome de Kuka Robotics (2016), a conduit à la perte d'actifs informationnels « *sensibles* » (inscrits dans le haut de bilan) dans un secteur stratégique allemand pour l'*Industrie 4.0* ; le second est le rejet par la Danoise Margrethe Vestager, alors Commissaire à la concurrence (DG Concurrence), de la fusion des sociétés

---

<sup>19</sup> En France, depuis la réforme du 23 juillet 2008 qui l'introduit sous forme de la QPC, ou question prioritaire de constitutionnalité. <https://www.conseil-constitutionnel.fr/nouveaux-cahiers-du-conseil-constitutionnel/le-controle-de-constitutionnalite-des-lois-constitutionnelles-avant-propos>

<sup>20</sup> Sébastien van Drooghenbroeck, *La proportionnalité dans le droit de la convention européenne des droits de l'homme. Prendre l'idée simple au sérieux*, Bruxelles : Bruylant, 2001.

française Alstom et allemande Siemens (février 2019). Vision technocratique qui occulte les vrais enjeux liés à la nouvelle économie ayant pour triptyque autonomie stratégique/maitrise de la donnée/éthique de liberté et de responsabilité.

Vision « *du monde d'avant* » qui dissout toutes les opportunités d'innovation et d'efficacité autour de la donnée – sensible ou non, personnelle ou non –, collectée, cloisonnée ou partagée, mal entretenue, mal suivie ou mal tracée dans une convergence des réseaux IT/OT des grandes sociétés avec leurs écosystèmes de parties prenantes (*stakeholders*) auprès de nombreuses petites entreprises, *start-up*, laboratoires et autres acteurs du marché, y compris des acteurs publics. Et vision du traitement de la donnée sous un angle éthique biaisé, car éloigné de l'intérêt général, sous l'influence d'intérêts ou *lobbyings*. Une vision qui engage les États de l'Union européenne complaisante vers une dérive de dépendance numérique au point de menacer la sphère régaliennne de chaque État (cf. l'achat de 32 chasseurs F35 par la Pologne, janvier 2020, mais d'une signification différente de celui des F18 allemands, avril 2020). La vigilance demeure face à ces équivoques. L'esprit européen reste ambigu en matière de sécurité, sans apporter *la garantie du dernier ressort souverain* qui reste aux États-membres. Il en est ainsi de l'ENISA ou European Union Agency for Network and Information Security, agence européenne créée en 2004 (Regulation (EC) No 460/2004) pour aider la Commission et les États membres à atteindre le niveau de sécurité des systèmes d'information (SI/IT) requis par les directives adoptées jusqu'alors. Les textes juridiques européens n'ont pas pour vocation d'imposer des standards et normes techniques aux agences nationales de ce type : en France, c'est l'ANSSI rattachée au SGDSN (pour les informations régaliennes couvertes par le secret-défense). La certification relevant ainsi des États-membres, l'ENISA ne tient qu'un rôle de conseil comparable à un CERT (ou CSIRT, centre d'alerte et de gestion du risque des systèmes d'information et des réseaux, notamment dans la situation de cyberattaques non « *attribuées* » ; ainsi que de résilience ou protection des infrastructures critiques de l'information – ou CIIP en anglais –, ainsi que de protection des identités personnelles, de signature électronique, etc.). Elle vise à faciliter l'échange d'informations dans un souci de cyber-sécurité entre les États-membres, le secteur privé et autres acteurs internationaux. Or, suite aux cyberattaques massives WannaCry et NotPetya qui ont paralysé les entreprises françaises et européennes (mai et juin 2017), la réforme de l'ENISA conduit à « *définir* » une stratégie européenne visant à créer un cadre de certification (septembre 2018), mais pouvant mettre à mal les informations couvertes par le « *secret défense* » pour l'ensemble des acteurs de l'écosystème français « *sensible* »<sup>21</sup>. Une souveraineté sur les données « *sensibles* », voire

---

<sup>21</sup> Cf. lettre de mission en date du 23 juillet 2019 signée par Cédric O, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances et du ministre de l'Action et des Comptes Publics, chargé du numérique, et confiée par le Premier ministre à Michel Van Den Berghe, pour la préfiguration d'un grand campus de la cyber-sécurité, projet auquel l'ANSSI apporte son soutien. Ainsi que les relations entre l'ENISA et l'ANSSI :

<https://www.gouvernement.fr/partage/11104-un-campus-cybersecurite-pour-renforcer-l-ecosysteme-francais>  
<https://www.ssi.gouv.fr/entreprise/reglementation/cybersecurity-act-2/le-mandat-de-lenisa/>

stratégiques (dans le cadre des OPEX), mise à mal par ce projet de réforme sans que l'ENISA devienne un acteur souverain...

Le TUE est pourtant clair en la matière par son art. 4 : « *L'Union respecte l'égalité des États membres devant les traités ainsi que leur identité nationale, inhérente à leurs structures fondamentales politiques et constitutionnelles, y compris en ce qui concerne l'autonomie locale et régionale. Elle respecte les fonctions essentielles de l'État, notamment celles qui ont pour objet d'assurer son intégrité territoriale, de maintenir l'ordre public et de sauvegarder la sécurité nationale. En particulier, la sécurité nationale reste de la seule responsabilité de chaque État membre.* » Que dire alors d'une Commission devenue le centre de gravité en matière d'armement, domaine par nature fondamentalement régalien ? Et que dire du respect des textes *constitutionnel* ou *fondamental* adoptés par chacun de ces États ?

C'est pourtant le seul texte de référence créant la norme juridique la plus élevée, à peine tempérée par certaines règles ou traités internationaux, fussent-ils européens au titre du respect des engagements internationaux dudit État. Et ce, selon un autre principe, celui du respect de la réciprocité sur lequel repose les relations internationales, rappelé par l'ONU. Il est alors cité, parmi ces engagements, ceux pris à l'égard de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) et de la CJUE. Avec une dérive attendue : celle du glissement de *l'intérêt général* vers celui du consommateur, ou celle de mettre de plus en plus le curseur vers des intérêts privés, attestés par la mise en place de « *registres de transparence* » sous influence de représentants d'intérêts ou *lobbyings*, adoptés à partir de 2011 au niveau européen (mais que le Parlement français adopte lentement depuis 2016). Dérive qui devient une menace pour l'État régalien, mais aussi l'État stratège « *en dernier ressort* » capable de créer un partenariat public/privé participant à l'évolution du concept de sécurité nationale, comme évoquée ci-dessus (§ 2), dans un monde ouvert devenu économique, en cours de mutation *digitale*. Et des intérêts privés sans être représentatifs de la « *société civile* » dominée par des minorités agissantes, au détriment de *l'intérêt général* ce que le Doyen Jean Carbonnier (1908-2003) appelait « *la pulvérisation du droit objectif en droits subjectifs* »<sup>22</sup>.

#### 6. Vers l'intergouvernemental renforcé dans l'eupéanisation des concepts ?

La France conserve la « *grammaire* » de sa stratégie de défense construite entre une doctrine de la dissuasion nucléaire, et une capacité de projection et d'intervention militaire (la seule parmi les membres de l'UE depuis le Brexit). Toutes deux présentent un effet de levier de l'excellence industrielle (BITD) du pays, ainsi que d'exigences technologiques – mobilisant la science, la

---

<https://www.ssi.gouv.fr/actualite/lanssi-maintient-son-engagement-aupres-de-lenisa-a-laube-dune-nouvelle-ere-pour-la-cybersecurite-europeenne/>

<sup>22</sup> Jean Carbonnier, *Droit Et Passion Du Droit Sous La Ve République*, Paris, Flammarion, 1996.

recherche et l'innovation – portées par ses ingénieurs et ses entreprises, dans le numérique et le spatial, entre autres. Ils restent déterminants pour les « *intérêts nationaux majeurs* » dans un concept de sécurité nationale élargi. Auxquels s'ajoute désormais l'impératif de l'intelligence (dont économique et juridique) et de « *la connaissance préalable* » (général Eric Bucquet, DRSD). A défaut de « *grandeur* » mais dans une quête de puissance qui est, volontairement ou non, ignorée par l'Union européenne, la France peut conjurer son « *déclin* » à condition de recouvrer sa compétitivité, de conserver ou de proposer la maîtrise de données « *sensibles* », et d'assurer ainsi son autorité dans la défense d'« *intérêts communs* ».

En conséquence, pour participer à la sécurité collective « *d'égal à égal* », cet unilatéralisme<sup>23</sup> renforcé ne peut que répondre aux besoins réels (ou aux désirs ?) européens d'une capacité de dissuasion militaire crédible, et ne peut conjurer un destin funeste que par une confiance en l'avenir retrouvée : la France n'est grande que si les Français se sentent à la hauteur, mais ce but final nécessite autant d'énergie et de persévérance que de volonté pour transformer l'État affaibli ou « *avachi* » en un État fort de liberté et de responsabilité dans la défense de ses « *intérêts* », nationaux ou élargis à des « *intérêts communs* ».

- Une défense des intérêts nationaux exigeant une volonté de puissance et de l'autorité

Les rapports entre la norme constitutionnelle, norme interne suprême indiscutable, et le droit international, fut-il européen, procèdent d'un « *accommodement raisonnable* ». Dans une vision souveraine, même au sein de l'Union européenne, la hiérarchie des valeurs républicaines se décline ainsi : « *d'abord la France, ensuite l'État, enfin, sachant que les intérêts majeurs des deux sont sauvegardés, le droit* »<sup>24</sup>, tout en encadrant tout risque de gouvernement des juges, par le recours au jugement du peuple souverain : « *En France, la Cour suprême c'est le peuple* »<sup>25</sup>. Et si des engagements sont souscrits, contiennent une clause contraire à la Constitution, et remettent en cause les droits et libertés constitutionnellement garantis, ou portent atteinte aux conditions essentielles d'exercice de la souveraineté nationale, l'autorisation de les ratifier appelle une révision constitutionnelle. Par voie de referendum, ou par voie parlementaire ? Au risque de l'adoption d'une politique de « *la chaise vide* » (1965-1966) alors consécutive à la proposition du Président de la Commission européenne, Walter Hallstein (1901-1982), d'accroître les ressources propres des Communautés et d'attribuer des pouvoirs budgétaires supplémentaires au Parlement européen

---

<sup>23</sup> Cf. article d'Asle Toje traduit par Renaud Bellais, *Enjeux géopolitiques et absence d'une stratégie supranationale : pour un unilatéralisme français*, dans la RDN, juin 2019.

<sup>24</sup> Cf. « *La Limitation Du Pouvoir Politique : La Garantie Des Droits Subjectifs Face A La Démocratie Politique* », d'Anne-Marie Le Pourhiet, In *Revue Française De Droit Constitutionnel*, 2015/2 (N° 102), pp. 277 A 286.

<sup>25</sup> Cité par Noëlle Lenoir, extrait de « *Le Débat* » n° 114 (mars-avril 2001).

et un rôle accru à la Commission, ce qui serait revenu à un abandon de souveraineté, inacceptable car menaçant la question des « *intérêts nationaux* ».

La question demeure encore aujourd'hui, Bruxelles étant revêtu des aspects de la souveraineté sans la posséder avec une Commission qui agit et croit que la force des choses fera ce qu'elle imagine. Ou par simple opportunisme exprimé par la Commission Juncker (2014-2019) pour répondre à la montée de l'euro-scepticisme dont elle ne veut pas comprendre les raisons profondes telle la perte de confiance à l'égard d'entités qui ne respectent pas leurs volontés. La nouvelle Commission présidée par Ursula von Leyen peut-elle inverser cette tendance, et prendre en compte les « *intérêts européens* » ? Ou accepter que les « *intérêts nationaux* » soient tout aussi prioritaires, et qu'il peut exister des « *intérêts communs* » entre États-membres qui participent à l'euro-péanisation, ce qui oblige une autre approche des « *intérêts essentiels européens* » ?

Ceci conduit inévitablement, à défaut d'autorité de la part de la France ou d'un État-membre – comme en 1965-66 face à deux conceptions européennes opposées (Hallstein/de Gaulle) qui aboutit au compromis de Luxembourg (janvier 1966) –, à la persistance d'un malaise dans le processus d'intégration européenne, en attendant l'épreuve de force. Mais la France en a-t-elle les moyens ? Ce malaise souligne l'inversion de la situation actuelle de la France comparée à celle du début des années 1990 avec un plus faible taux des endettements publics (moins de 30% du PIB), mais un niveau de prélèvements obligatoires supérieur aux autres pays : il est à l'origine d'un « *cercle vicieux* » ou un engrenage de l'endettement (sans compter les engagements hors bilan) croissant, en cumulant les déficits publics. Le service de la dette se monte à plus de 50 Mds € en 2010, mais à 37,4 Mds € en 2019 – quasi équivalent aux 35,9 Mds € du budget des Armées, hors pension ; mais à comparer aux 52 Mds € pour l'Éducation nationale)<sup>26</sup> sachant que, dans ce « *cercle* » nullement vertueux, la dette produit de la dette, et ce malgré toutes les explications de Bercy –. Situation, et ce avant la crise sanitaire, à l'inverse de celle de l'Allemagne dont l'endettement, entre 1995 et 2010, est comparable à celui de la France (il passe d'env. 55% à 83-85% du PIB), mais qui, suite aux réformes de structures (Hartz I à IV, 2005), assure le retour à l'emploi, consolide son « *cercle vertueux* » de croissance avec un taux d'endettement tombé à 60% (contre une curieuse courbe asymptotique vers 99% depuis 2015 pour la France), et un budget excédentaire (13,5 Mds€ en 2019, contre un déficit français de 113 Mds € en 2019), capable d'assurer des dépenses publiques supplémentaires. La France en est loin, et le déclin industriel de la France n'est pas un constat nouveau, mais son ampleur face à un voisin comme l'Allemagne, ou

---

<sup>26</sup> Cf. *Finances publiques*, 11e éd., de Jean-Luc Albert, Luc Saidj, Dalloz, 2019, 940 p.

même comme l'Italie, s'accroît : 500.000 emplois industriels se perdent tous les dix ans, tant dans les secteurs à faible valeur ajoutée que dans les industries à forte valeur ajoutée. Double démenti dans les affirmations illusoire de certains économistes concernant le basculement théorique de l'industrie vers les services, ou plaidant pour une spécialisation des pays développés sur la haute valeur ajoutée, alors que les pays émergents sont présents sur toute la gamme avec une *volonté de puissance* capable de capter notre savoir-faire. En France, c'est le manque de courage, l'absence de ce réflexe instinctif en faveur d'une volonté de puissance et celle d'une vision à long terme auxquels sont substitués de simples effets d'annonce de nos politiques ou hauts fonctionnaires « *stratèges* », sans contrôle de leurs mises en œuvre malgré les mises en garde de la Cour des comptes.

Bref, faute d'une volonté politique autre que de communication pour modifier ce destin.

- [Vers des trajectoires divergentes à la recherche d'« intérêts communs » ?](#)

La divergence est illustrée par l'*effet ciseaux* d'une situation entre une branche ascensionnelle (Allemagne) animée d'un cercle vertueux de croissance, et une branche descendante (France) selon un « *modèle* » ou une « *exception française* » qui, malgré tous ses atouts, n'a pas su se réformer. Les exemples sont nombreux : le discours sur le manque de fonds propres et la taille insuffisante des ETI comparés au *Mittelstand* allemand ou à son *Standort*, moins en raison de la dynamique de la création d'entreprises que par l'impossibilité structurelle de transformer cet essai dynamique en PME/PMI ou en ETI durables, et ce malgré une bonne position en terme de dépôts de brevet (la France est numéro 2 en Europe). Mais le « *mal français* » (1976) est plus profond, modèle « *progressiste* » selon un « *projet* » qui tourne le dos au progrès social par des statuts figés au lieu d'être « *agiles* », et par un interventionnisme économique aux idéaux étatiques : il confond égalité et équité, reste éloigné de toute compréhension de l'économie réelle, et ignore l'attente, pourtant de plus en plus forte, des citoyens. Ce qui ouvre la voie vers une paupérisation croissante dans un pays le plus distributif au monde, mais aussi le moins favorable à l'esprit d'initiative individuelle... certains rappelleront la « *route de la servitude* » (1944) au lieu de voir s'enclencher un cercle vertueux. Les réformes demeurent incertaines ou inachevées : ainsi, en termes du code du travail, de formation, d'apprentissage ou du niveau en emplois qualifiés ; des 35 heures et de la hausse continue du SMIC (+40% en 10 ans), etc. Tout ceci a sapé la compétitivité de l'industrie, plus généralement de l'économie française déjà affaiblie par des politiques publiques à contre-courant, incapables d'anticiper et de se confronter au reste du monde comparée aux succès de l'Allemagne. Celle-ci progresse à l'exportation grâce à ses produits industriels qui

répondent à l'attente des marchés, positionnés en haut de gamme et des coûts horaires du travail devenus inférieurs à ceux de la France.

Les évolutions de la législation sociale, environnementale, l'incertitude fiscale autour de la taxation des entreprises et les nouvelles exigences de la mise en conformité accroissent les coûts pour les entreprises et constituent un frein à « l'agilité » indispensable pour les entreprises soumises aux variations des marchés. L'acceptation structurelle d'un haut chômage bien indemnisé incite à favoriser l'intérim ou les contrats à durée déterminée (CDD) au détriment des emplois stables, pourtant mieux rémunérés et plus productifs (les employés sont plus expérimentés et mieux formés). C'est aussi la faiblesse des corps constitués ou des corps intermédiaires (syndicats professionnels ou non) – trop liés au secteur public privilégié qu'ils défendent (hôpitaux publics, éducation, etc.) au détriment des autres intérêts – comme courroies de transmission de nos réalités du terrain ; ils sous-estiment ou refusent de reconnaître l'existence de la concurrence internationale, la réalité de la « guerre économique » ou « guerre fantôme ». La faible exposition de nos « élites politico-administratives » aux conditions de cette compétition ou « unfair competition » (concurrence déloyale) explique « la déficience généralisée des caractères qui a privé la France d'hommes d'action capables de dominer les événements au lieu de les subir, d'embrasser les problèmes avec l'indépendance de jugement nécessaire, d'imaginer leur solution à la lumière d'un réalisme simple et fécond (...) et n'avaient pas pu, de ce fait, exercer pendant une durée suffisante le commandement de la troupe au feu, celui qui, précisément, forge le caractère. » Cette déficience demeure, à l'image de l'arrogance du comportement des dirigeants de la BNP-Paribas refusant de jouer le jeu face « au feu », c'est-à-dire face à la justice américaine (2014), à la différence de la situation en France où on s'arrange toujours entre pairs avec les lois. Avec l'extraterritorialité du droit américain, le système américain devient une arme redoutable<sup>27</sup>. Manque d'expériences<sup>28</sup>, méconnaissance des réalités territoriales, complexité des attributions, manque d'agilité (déjà soulignée), rétention d'informations, etc. éclairent comment l'intérêt personnel (la carrière) l'emporte sur l'intérêt général. Mais encore « faut-il que nos dirigeants reprennent, eux, conscience de leur mission et de leurs responsabilités, (dont) la nécessité "d'assurer la sécurité de la France par ses propres moyens" (...) pour que "la France reste la France" ou reprenne conscience de sa force et de sa grandeur ». A défaut, c'est ainsi que sa richesse économique (c'est-à-dire celle de la Nation) – qui provient des entreprises produisant sur le territoire français, et appelées à être compétitives pour exporter – est altérée, et que ses « intérêts nationaux » sont

---

<sup>27</sup> <http://www.ecosociosystemes.fr/bnp.pdf>

<sup>28</sup> Cf. Roncevaux, 1940, du colonel breveté Fulcran Soulet-Escarguel, Imprimerie Allier, 1954, p. 63. Ainsi que *Le Sénat sous la IIIe République*, de Gisèle Berstein, CNRS Editions, 2015, 450 p.

fragilisés. La crise sanitaire accentue le risque d'insolvabilité de notre tissu industriel, autre divergence avec l'Allemagne. La crise sanitaire est une nouvelle opportunité (depuis 1974, les précédentes ayant été toutes gâchées) qui doit accélérer la conversion culturelle des élites « politico-administratives » en renonçant à leur pouvoir (art. 37 de la Constitution) qui repose sur le maintien d'une économie administrée, « addicte » aux prélèvements publics (les prélèvements fiscaux représentent 46,2% du PIB contre une moyenne de 34,3% pour les pays de l'OCDE<sup>29</sup>) d'un côté, et aux interventions subventionnées de l'autre pour les entreprises « protégées » ; et par des rémunérations nettes trop faibles<sup>30</sup> qui affaiblissent la liberté de choix, la responsabilité et l'incitation à l'effort et au travail pour les salariés, par ailleurs privilégiés par rapport aux « indépendants », dont la part est passée d'un tiers à 11% entre 1946 et 2020. Une conversion appelée à renforcer les atouts du pays qui demeurent avec l'excellence de sa BITD, désormais élargie aux questions du numérique, mais aussi avec ses corps d'ingénieurs d'État, souvent mathématiciens, avec son rang de puissance nucléaire et son siège permanent au Conseil de sécurité. Mais à l'inverse de l'Allemagne, la France diverge, car elle persiste avec des problèmes structureux dans une compétition internationale au risque d'un déclin enclenché, reléguée au ban des nations après avoir fait défaut sur sa dette.

- Des « intérêts communs » supérieurs aux « intérêts essentiels » ?

Les difficultés de l'intégration européenne expliquent l'importance récente prise par le Conseil européen (institution européenne<sup>31</sup> depuis le traité de Lisbonne de 2007, et présidée par Charles Michel, juillet 2019) et la définition d'« un nouveau programme stratégique 2019-2024 »<sup>32</sup>. Sans être l'une des institutions législatives de l'UE (non souveraines), sa prérogative est d'établir un programme d'action de l'UE retenu par des représentants d'États-membres souverains. Le Conseil européen représente donc l'inter-étatisme sans intégration. Il illustre les limites régaliennes « soutenables » du processus d'intégration européenne, en excluant les domaines de la politique extérieure, de la défense et de la sécurité commune. Il limite la mission de la Commission européenne qui, seule, a le pouvoir de proposer au Parlement européen et au Conseil de l'Union des actes mettant en œuvre les traités : le monopole d'initiative dont dispose la Commission européenne se trouve ainsi désormais encadré. La décision de doter ce même Conseil européen d'un président permanent élu par les chefs

---

<sup>29</sup> <https://data.oecd.org/fr/tax/recettes-fiscales.htm>

<sup>30</sup> Pour un salaire net après impôts de 16.675 €, le coût total pour l'entreprise – ou salaire brut – est de 25.224 €, soit une différence de 8.549 € ce qui représente 51,2% du salaire net, ou 33,9% du salaire brut.

<sup>31</sup> Institution de l'Union européenne depuis 2007, ce qui permet à la Cour de justice (CJUE) d'examiner des recours dirigés contre les actes du Conseil européen, à l'exception de ceux qui concernent la politique extérieure et de sécurité commune (domaine régalien ?).

<sup>32</sup> <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2019/06/20/a-new-strategic-agenda-2019-2024/>

d'État et de gouvernement limite la fonction de représentation de l'UE qu'avait acquis le Président de la Commission sur la scène internationale. Les personnalités investies par le Conseil européen, donc par les États-membres, expriment la manifestation d'une volonté de ne pas abandonner à la Commission la visibilité de l'UE sur la scène internationale, mais aussi la visibilité en termes de défense et de sécurité communes. Ou d'une volonté témoignant d'une impuissance ? Ou d'un retour à « l'intergouvernemental » que le Conseil incarne au sein du modèle d'intégration européenne ? Le rôle de chef d'orchestre de la construction européenne lui appartient, et il entend le mener, sans être soumis au contrôle d'aucune autre institution, pas même la Cour de Justice : l'intergouvernemental demeure au sein du processus de construction européenne (le « projet » européen). Rappelons que la méthode d'intégration européenne visait un certain nombre de mécanismes institutionnels et décisionnels qui encadrait la souveraineté des États dans un certain nombre de secteurs au profit d'une gestion européenne, mais sans la leur ôter. Or, parallèlement à l'euroscpticisme ambiant lié à quelques maladresses « ambigües » ou « souverainistes » de Bruxelles, et sur un fond de relance optimiste, voire utopique (*Idealpolitik*), selon le « projet » du Président Macron (discours d'Athènes, suivi de celui de la Sorbonne en septembre 2017, déjà cités), la transformation radicale de l'Europe en un État fédéral apparaît certes volontariste, mais encore déconnecté de tout réalisme politique (*Realpolitik*) : il s'apparente à une fuite de la *Grande nation*, placée sur une trajectoire divergente, incapable de se réformer et affaiblissant ses atouts. Arrogance d'un Jupiter qui n'a pas su devenir Copernic, rejeté ou discrédité par les autres États-membres de plus en plus réticents.

La crise sanitaire et les menaces extérieures (rivalité EU/RPC) rapprochent toutefois les deux principaux pays, l'Allemagne et la France. Ils ont, d'une part, une admiration et une estime réciproques, et ne peuvent pas être, d'autre part, responsables de l'échec européen. Le renforcement de l'intergouvernemental franco-allemand s'exprime plus librement depuis 2017, auquel se joignent d'autres pays (Espagne, Pologne). C'est la position prise par la France lors de la réunion ECOFIN (18 février 2020)<sup>33</sup> sans se soustraire, au nom de « préoccupations » nationales, à des obligations qui avaient été collectivement élaborées. En effet, depuis quelques années, notamment en raison de l'augmentation du nombre d'États, et inévitablement en raison de divergences sur l'avancée de certains dossiers de nature régaliennne, la construction européenne reste consensuelle. Aussi, accepte-t-elle qu'un certain nombre d'États bénéficient de dérogations afin de ne pas suivre définitivement ou temporairement l'orientation générale dans un domaine de coopération en particulier (clauses dites d'*opting out* ou d'*opting in*, par exemple dans la constitution de la zone euro ou de l'espace

---

<sup>33</sup> Cf. déclaration de Bruno Le Maire <https://ue.delegfrance.org/la-souverainete-europeenne-est>

Schengen). Faut-il y interpréter un affaiblissement du processus d'intégration européenne, ou à l'inverse une forme participant à l'europanisation des politiques ? Notamment sur des domaines essentiellement régaliens (défense, sécurité, souveraineté numérique). Le passage à la souveraineté ou au con-fédéralisme reste la principale question. La réponse peu rapide des États et des instances européennes à la crise grecque (2010-2011), puis à la crise sanitaire (affaire des masques, février 2020) a mis en lumière l'absence de mécanisme de gestion de crise au niveau européen. Elle a également mis en avant la faiblesse de la solidarité entre États face à la crise de l'un des leurs (Grèce, puis Italie, Espagne). Dans la crise grecque, la gestion de la crise elle-même, sous couvert de la Troïka, était centralisée autour de la Chancelière allemande Angela Merkel et du Président français Nicolas Sarkozy (2011). Or, la crise de la Covid-19 accélère un mouvement : seule, l'Allemagne détient les clés du *leadership* européen en vue de remodeler l'Union européenne afin d'éviter que l'Europe sorte de l'Histoire. Mais en convenant avec la France d'un plan de relance économique européen avec son financement par la Commission (et non l'intervention de la BCE), le principe d'une dette mutualisée entre les 27 États – sous réserve d'en préciser les conditions – est désormais partagé par Paris et Berlin : la coopération intergouvernementale entre les deux États les plus importants de l'UE repose sur la définition d'« *intérêts communs* » avec toutes les conséquences que cela implique en matière de gouvernance, mais aussi d'intégration européenne.

Ce choix de mécanismes interétatiques, voire extérieurs à l'UE, l'emporte devant le *tempo* lent du consensus européen, et peut-être également dans le refus de voir les deux principales institutions européennes (la Commission européenne et le Parlement européen), dépourvues de toute souveraineté, se présenter comme les seuls défenseurs du modèle d'intégration européenne. C'est une réponse partielle à un besoin de réagir – sans être animées d'une véritable « *volonté de puissance* » – à égalité avec les EU ou la RPC : la *Realpolitik* oblige la méthode intergouvernementale. C'est désormais celle choisie par l'Allemagne et la France, certes rivales industrielles, mais partageant des « *intérêts communs* » en termes de croissance et de base industrielle à consolider, adaptée à la nouvelle économie informationnelle (*data-driven*).

C'est une nouvelle répartition des rôles qui n'interdit pas deux méthodes d'europanisation des politiques de défense et de sécurité, celle de la Commission, avec toutes ses ambiguïtés et son *tempo* ; et celle d'un retour à l'intergouvernemental refusant le déclin programmé ou le renoncement à la puissance. Avec un simple constat : la méthode de l'intégration européenne a atteint ses limites « *soutenables* » avant de basculer vers une souveraineté d'État, impossible à ignorer mais improbable à réaliser. La volonté de se référer à l'intergouvernemental, au détriment d'une méthode d'intégration européenne, illustre la diversité des intérêts des États-membres, des grands par rapport aux autres, à commencer l'impératif du maintien d'une BITD stratégique (A), puis la nécessité d'une définition d'actions stratégique dans un environnement instable né de la rivalité EU/RPC (B), incluant un

partenariat stratégique d'« *intérêts communs* » entre la France et l'Allemagne (sans être un marché de dupes), marqué par l'existence d'un programme répondant aux enjeux de la mondialisation (C).

#### **A. Une base industrielle (BITD) garantissant les intérêts stratégiques nationaux**

1. Le Brexit et la crise du coronavirus ou de la Covid-19 sont deux évènements aléatoires qui mettent en lumière l'intérêt du maintien d'une BITD destinée à assurer une liberté d'action réelle, sous couvert ou en marge de la dissuasion nucléaire :

- le premier montre comment le Royaume Uni veut recouvrer sa liberté de négociation, et refuse un droit européen de soumission tout en préservant la coopération stratégique franco-britannique en matière de défense, conforme aux accords de Saint-Malo (1998) et le traité de Lancaster House (2010).

Cette coopération intergouvernementale est symbolisée par la société industrielle MBDA (2001) du secteur aérospatiale et de défense. Elle est l'amorce d'une ligne stratégique autonome à l'égard des États-Unis (même si la France a réintégré le commandement de l'OTAN en 2007, et hors des velléités de retrait du Président Trump à comprendre comme une volonté de faire « *bouger* » les Européens). Le Royaume Uni fait ainsi preuve d'un pragmatisme en l'absence de toute pensée stratégique européenne ;

- la seconde illustre à la fois la perte de souveraineté nationale pour la France, en termes de sécurité nationale élargie et appliquée au secteur de la santé (médicaments, appareillage), ainsi que l'hypothétique volonté de l'Union européenne (UE) pour se doter de compétences en matière de santé.

Elle interpelle nos « *élites politico-administratives* » sur le déclin industriel français observé depuis les années 1990, et leur choix politique *top down* de favoriser le basculement de l'industrie vers les services, selon une théorie historique classique quasi-braudélienne. En dehors de toute réflexion stratégique renouvelée. C'est l'heure des « *autoroutes de l'information* », et le Rapport de Gérard Théry (cosigné Alain Bonnafé et Michel Guieysse), rédigé en 1994, précise une politique (publique) de l'offre dans le prolongement du projet du Vice-président Albert Gore sur les *Information Superhighways*, 1991-1992<sup>34</sup> selon des modalités d'approche différentes :

- o côté américain, elles ouvrent la voie à la commercialisation par l'existence de services ou applications numériques, de réseaux sociaux reliés à un réseau mondial ou l'*Internet* liés à l'expansion d'informations (*data*) déstructurées (*big data*), à un moment où l'ARPANET répond à des impératifs stratégiques américains (rôle de la Rand Corp. dans la définition d'une doctrine) et conduit à la séparation de sa branche militaire pour des raisons de sécurité d'accès (1984, MILNET) et à la consolidation du réseau *Internet* autour du

---

<sup>34</sup> Cf. William Broad, « *Clinton to Promote High Technology, With Gore in Charge* », in *The New York Times*, November 10, 1992.

navigateur web, càd donnant accès à une « page » web avec son contenu (High Performance Computing Act, 1991) ;

- o à l'inverse, le Rapport Théry privilégie comme vecteur de croissance des bases de données passives ou annuaires, et des messageries statiques (Téléétel, puis Minitel entre 1982 et 2012) issus de l'administration (DG Télécommunications, puis France Télécom). Celle-ci est dépassée par l'émergence de l'Internet et des ordinateurs personnels, ralentie par l'éclatement de la bulle ou *dot-com boom* Internet (2001).

La politique française subit donc des choix malheureux, et aboutit à une plus grande dépendance extérieure au détriment de certains aspects de la sécurité nationale, sur les plans industriel, sanitaire, et en attendant le plan alimentaire. L'accélération de la mondialisation en lien avec la dérégulation financière des années 1980-1990 fragilise notre industrie : c'est illustré par la perte de contrôle de Pechiney (2003) faute d'une exigence d'une « *politique de l'offre* » nationale, pourtant nécessaire au vu des résultats de notre commerce extérieur. La « *présentation de 34 plans de reconquête industrielle* » (2013)<sup>35</sup> à la confluence de trois « *transitions* » (énergétique ou écologique ; technologique ou numérique ; et enfin sociétale avec le rôle croissant des influences et de la RSE) reste essentiellement une affaire de communication politique. Une rupture avec les politiques stratégiques affirmées dans les années 1960 ! Comment la France défend-elle sa souveraineté à l'heure des réalités augmentées ou des objets connectés, et donc de cyber-sécurité ? Il s'agit de souveraineté industrielle qui doit intégrer la dimension numérique, véritable enjeu stratégique autour de la maîtrise de l'information ou *data*. Une dimension qui pèse en conséquences sur tout le processus décisionnel : enjeux économiques, juridiques ou sociétaux qui relèvent autant de la sécurité que de la souveraineté nationales.

2. En France, le déclin observé de l'État stratège durant ces trente dernières années s'explique par le désarroi né des nouvelles conditions internationales et de l'incertitude du virtuel, nouvelle dimension de nos réalités au quotidien.

Le rapport des forces est dominé par l'unilatéralisme des États-Unis (1991-2001) dans la sécurité globale, *by default*. Les conditions *post* 1991, puis *post* 2001 ont considérablement affaibli le corpus doctrinal de l'État stratège associé à la BITD par un manque de « *visibilité* : *il faut que l'État affiche nettement ses priorités, après en avoir débattu. Les industriels ont besoin de savoir où l'on va.* »<sup>36</sup> Encore faut-il que ces priorités soient pertinentes, et ne choisissent pas la facilité telle la promotion d'une société de loisirs *post*-industrielle (Jeremy Rifkin, 1996), synonyme du partage du temps de travail avec ses 28 ou 35 heures (1998)... Or, la dégradation de la compétitivité française évoquée ci-

---

<sup>35</sup> [https://www.entreprises.gouv.fr/files/directions\\_services/secteurs-professionnels/industrie/la-nouvelle-france-industrielle.pdf](https://www.entreprises.gouv.fr/files/directions_services/secteurs-professionnels/industrie/la-nouvelle-france-industrielle.pdf)

<sup>36</sup> Cf. rapport *L'avenir de la politique industrielle française*, Louis Gallois, Institut Diderot, 2012, p. 12.  
<http://www.institutdiderot.fr/wp-content/uploads/2015/03/Lavenirdelapolitiqueindustrielle.pdf>

dessus liée au le cadre rigide du code du travail s'ajoute à des structures de coût entraînant la réduction des marges manufacturières, et donc une baisse des capacités d'autofinancement (64-65 % du montant des investissements) dénoncées par de nombreux rapports soit parlementaires, soit destinés au gouvernement<sup>37</sup>.

L'industrie manufacturière décroche par rapport aux principaux concurrents dans un contexte d'intensification de la compétition internationale et de montée en puissance de certains pays émergents comme la RP de Chine (RPC). La part de marché de la France dans les exportations mondiales diminue régulièrement depuis la fin des années 1970 à 9,5%, puis à 5 % en 2005 et à 3 % en 2017, plus rapidement qu'en Allemagne (de 10 % en 2005 à 8,2 % en 2017) pour être dépassée par la Corée du Sud (3,2% en 2017)<sup>38</sup> : l'activité de production manufacturière n'est plus considérée en France comme une activité nationale « *stratégique* », et le maillage PME/PMI et ETI industrielles s'affaiblit sous l'effet d'un remplacement par des activités de services présentées comme un signe de maturité des économies avancées *post* crises pétrolières (1974-1979). Et également sous l'effet de la mise en application de politiques de concurrence – plutôt dogmatiques – qui s'imposent à nos administrations dans la construction du marché unique européen. Celles-ci sont confortées par la transformation numérique et l'accélération du poids de l'information numérique ou *data* (selon toute origine – HUM-INT, SIG-INT, GEO-INT, etc. –), qui accompagne la numérisation de la société, mais sans intégrer les questions d'« *indépendance stratégique* ».

A l'image de l'intelligence économique (Rapport Martre, 1994), plutôt que de se saisir de cette opportunité pour rénover le processus décisionnel et consolider son degré d'autonomie, l'État stratège est submergé par la multiplicité des objectifs de l'État-Providence *post* 1945, devenu régulateur à partir des années 1980, comme le constate la Cour des comptes : « *L'État actionnaire coexiste avec l'État porteur de politiques publiques et prescripteur de missions de service public, l'État gestionnaire des finances publiques, l'État régulateur et l'État client* » (Rapport, *L'État actionnaire*, janvier 2017). Or, l'actionnariat public ne se révèle pas le moyen le plus adapté pour contrer la perte de compétitivité, la désindustrialisation de l'économie française et le renforcement de sa BITD face aux « *guerres fantômes* ». Dès lors, quelle stratégie ? Faute de moyens, l'État, s'il se veut stratège, doit d'abord accepter de se défaire d'une partie de ses compétences, puis déployer une action stratégique par toutes les *intelligences* nées du numérique qui lui sont proposées avec les acteurs du secteur privé. Une approche plus conforme à l'action du MTES qu'à celle de Bercy et du SISSE : un État

---

<sup>37</sup> Dernier en date *Faire de la France une économie de rupture technologique. Soutenir les marchés émergents à forts enjeux de compétitivité*, Collège d'experts, février 2020, avec l'appui de la DG des Entreprises, la DG de la Recherche et de l'Innovation, et SG pour l'investissement.

[https://www.economie.gouv.fr/files/Rapport\\_college\\_experts\\_06\\_02.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/Rapport_college_experts_06_02.pdf)

<sup>38</sup> Cf. Études sur l'industrie française : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/69fb7b01-0e5b-4d04-ab16-62bf6c1d018c/files/c50b45cb-0fd9-41ea-9c70-1df2362160a8>, ainsi que <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/054000342.pdf>

proactif ou « *agile* » associé aux autres acteurs nationaux « *d'égal à égal* » (type CFIUS), mais tout en restant régalien, c'est-à-dire conservant les atouts nécessaires à la réalisation de ses objectifs.

Or, le qualificatif « *numérique* » est absent du Livre blanc de la Défense de 1994 (qui souligne cependant les faiblesses du « *renseignement* » – classique –, cité 31 fois) ; comme dans celui de la Défense et de la sécurité de 2008 (le « *renseignement* » n'y est cité que 7 fois), le mot « *numérique* » n'est cité que 4 fois dans celui de 2013 (limité pour désigner des « *infrastructures critiques* » et des « *réseaux* » ; mais la citation du mot « *renseignement* » progresse, à 44 fois). Il faut attendre vingt-cinq ans pour qu'une priorité apparaisse : le mot « *numérique* » est cité 37 fois dans la Revue stratégique de 2017, et le mot « *renseignement* » 31 fois. Le processus décisionnel semble mal contrôlé ou hésitant dans son approche : il doit disposer d'une « *autonomie d'appréciation* » (ce qui disparaît en 2013, mais devient une « *évaluation de la situation* » en 2017), d'une « *autonomie de décision et d'action* » au profit de l'État. voire d'une « *liberté de décision* ».

Autrement dit, il ne peut y avoir de liberté de décision ou d'autonomie stratégique capable de protéger nos « *intérêts nationaux* » et de garantir l'indépendance du pays que par l'appui d'une base industrielle et technologique de défense (BITD).

Celle-ci doit être large, couvrir l'ensemble des besoins, capable de réactivité et de montée en cadence en fonction de l'évolution de ces derniers selon l'apparition de nouveaux enjeux ou l'émergence de technologies dites « *de rupture* » (numériques) qui rendent indispensable d'importants investissements : c'est le prix du retour à l'indépendance industrielle nationale en matière de production, de conception technique, de veille et d'innovation, de mise en œuvre et de maintien en condition opérationnelle.

### 3. Dans le numérique ou le cyberspace, la France, mais aussi l'Union européenne ont perdu la première bataille des infrastructures.

Le marché donne naissance aux *Big Five* américains ou GAFAM (Google en 1998, Apple en 1976, Facebook en 2004, Amazon en 1994, et Microsoft en 1976), plus tard aux BATXH chinois (Baidu en 2000, Alibaba en 1999, Tencent en 1998, Xiaomi en 2010, et Huawei en 1987) qui s'imposent dans une suprématie de la gestion du cycle d'informations ou *data*. Pourtant, certains acteurs étaient des mathématiciens français comme Louis Pouzin (né en 1931), avec son réseau informatique partagé expérimental reposant sur la commutation de paquets dénommé *Cyclades* (1971-1978) et les premières bases de données actives, Gérard Le Lann, réunis au sein de l'IRIA créé en 1967, ou Maurice Allègre (né en 1933) qui l'avait soutenu contre la DG Télécommunications (et son réseau Transpac) pour le futur réseau de transmission, ou des acteurs européens comme Tim Berners-Lee (Britannique né en 1955), tous pionniers de la toile, puisque le *world wide web* est né au CERN (1989) avant d'être transféré au public (1993-1994). Plusieurs raisons expliquent le retard pris par la

France malgré toutes ses compétences qui s'effacent les unes après les autres (exemple de la filière nucléaire) devant une certaine technocratie française autiste :

- c'est l'*arrogance épistémique* critiquant le projet américain, et occultant son aspect stratégique (impossible d'être un vecteur de services sans bases de données, càd projet jugé « *mal adapté à la fourniture de services commerciaux* » selon l'interprétation administrative du marché...;
- non sans choix de politique industrielle visant à *favoriser l'administration* sur le marché (Minitel, 1982-2012) qu'elle méconnaît faute d'avoir pris sur l'économie réelle animée par le marché (passage aux ordinateurs personnels au détriment des grands calculateurs) ;
- par l'existence d'un *blocage culturel* qui biaise la réflexion publique et véhicule des appréciations collectives faute d'un enseignement ouvert portant sur l'économie industrielle ;
- par la préférence à l'*immédiateté du résultat et la norme budgétaire*, ou financière qui l'emportent sur la politique industrielle, symbolisées par la nomination de Philippe Jaffré (1945-2007) contre le corps des Mines chez Elf Aquitaine (1993) qui disparaît en 2000 racheté par Total-Fina, victoire de l'inspection des Finances, consolidée depuis la disparition du ministère de l'Industrie en 1997 rattaché à Bercy ;
- l'État français garde *une tradition trop longtemps colbertiste*, sans culture du combat dans la guerre économique volontairement occultée. L'absence de réponse à l'essai de Bernard Esambert sur *La guerre économique mondiale* (1991) ou le sort de l'intelligence économique depuis le Rapport Martre (1994) illustrent ce fait. Les corps d'ingénieurs d'État, comme le Génie maritime ou le corps des Mines, connaissaient l'industrie, mais la transformation du ministère de l'Industrie en une direction générale (DGE) de Bercy laisse l'inspection des Finances désormais seule pour décider.

Les conséquences ? La chaîne de commandement, jadis relayée par les jeunes ingénieurs présents dans les DRIRE, est rompue faute d'une connaissance efficace du « combat économique » à peine compensée par le SISSE. Ce Service, proche de la DG Trésor, succède à la DIIE en matière d'intelligence économique sans en saisir l'âme et le contexte de « *guerre* ». Un état de fait régulièrement dénoncé par la Cour des Comptes, comme la gestion du CIRI ou de l'APE qui n'avait rien de stratégique si ce n'est la gestion des dividendes. Ou comme le montre la gestion calamiteuse de grands dossiers industriels<sup>39</sup>, tels Pechiney, Alcatel-Lucent, Alstom, Technip, ou encore Gemalto, Morpho Detection LLC – entreprises essentielles dans la nouvelle économie numérique qui repose sur la confiance : protection des identités, gestion des données ou actifs informationnels, ou construction d'écosystèmes de confiance – certaines emportées par une « guerre fantôme » *derrière*

---

<sup>39</sup> Cf. *Le Figaro* du 14 décembre 2017 <https://www.lefigaro.fr/vox/politique/2017/12/14/31001-20171214ARTFIG00281-la-france-a-t-elle-definitivement-perdu-le-controle-de-son-industrie.php>

laquelle apparaisse une stratégie de contrôle américaine autour de trois acteurs, la Rand Corp., le CFIUS qui enquête sur les pertes potentielles de la BITD américaine, et le fond de capital-risque In-Q-Tel créé par la CIA.

C'est une culture du déni industriel (ou *gap* culturel) de l'Industrie 4.0 et de son environnement informationnel (données déstructurées, *open access*, guerre de la *data*). Un déni qui est également porté par la Commission européenne qui refuse les rapprochements industriels nécessaires. Ces refus successifs ont des retombées négatives (ou participent à une situation internationale chaotique), non seulement dans la cadre des rivalités commerciales avec nos alliés les plus puissants, mais aussi dans le décryptage des autres pays concurrents. Dans le cadre de l'intégration européenne, cette politique du refus n'est pas sans conséquences : « elle privilégie la négociation à l'affrontement. Or si la diplomatie économique est une des manières d'aborder le problème, elle n'est pas la solution miracle. » Et elle menace la BITD des États-membres, plus largement nos « intérêts nationaux », si nous ne sommes pas vigilants sur le pré-carré souverain (défense, sécurité et résilience) dans une *cold world war II* (passage d'une course aux armements et de l'équilibre de terreur ou MAD Mutual Assured Destruction à la maîtrise quantique et au contrôle des *data*<sup>40</sup>, donc de l'usage de l'IA en tant qu'avantage inégalé dans la guerre hors limites).

## **B. Actions stratégiques et pérennité des intérêts nationaux dans un monde chaotique**

### **1. Redresser l'économie de la France, c'est d'abord redonner de la compétitivité à l'État-nation pour assurer nos souverainetés nationale et numérique.**

Cette tâche passe impérativement par une refonte globale de la politique industrielle menée depuis plus de trente ans par les gouvernements successifs. Le constat est connu et édifiant : perte de compétitivité, transferts de données incontrôlés, baisse des exportations, fermetures d'usines, chômage structurel, attractivité auprès des investisseurs en berne... Prise de conscience, certes, tardive ou non, prisonnière de ce *gap* culturel ou de cet ADN des grands administrateurs publics (jadis ils eurent été qualifiés de *grands commis de l'État*), mais ni le CICE en janvier 2013, ni l'ensemble des mesures pro-offre incluses dans le pacte de responsabilité et de solidarité, n'ont permis de redresser, ou à peine d'esquisser un effleurement perceptible malgré les atouts du pays dans le numérique (mathématiciens, *start-up*). Deux questions :

- Pourquoi la France réussit à créer des *start-up*, mais est incapable de les faire grandir, ou de créer un écosystème de confiance ?

---

<sup>40</sup> Cf. l'article "We will have to take a side in Cold War II. A world in which Beijing achieves technological dominance would be terrifying" in <https://unherd.com/2020/06/we-will-have-to-take-a-side-in-cold-war-ii/>

- *Sabordage : comment la France détruit sa puissance ?*<sup>41</sup> le titre est suffisant explicite avec pour conséquences de réduire les marges de manœuvre dans différents domaines (diplomatie, militaire, économique, culturel). Ou que sont devenus les « *champions nationaux* », dont la DG Competition de la Commission européenne ne veut pas entendre parler ?

Paradoxe des politiques publiques partagées entre une vision de « *grandeur* » qui s'émousse, et une volonté d'indépendance nationale méconnaissant les enjeux de la nouvelle économie. A moins que ceci trahisse un repli sur soi, davantage soucieux de gérer une carrière sans risques « *hors sol* », sans avoir à se mesurer avec des études étrangères (la langue française a été longtemps protectionniste en termes d'évaluation de la recherche). Mais ce qui est vrai pour la France l'est pour la Commission européenne également « *hors sol* ».

Suite à *L'étrange défaite* de 1940 (la réaction en mars 2020 dans la gestion de crise la rappelle – selon l'article du FAZ –), la renaissance nationale, la reconstruction et la modernisation de l'économie française reposaient sur une jeune génération de grands commis de l'État (François Bloch-Lainé, Claude Gruson, Pierre Guillaumat, Georges Besse, etc.) à la tête des administrations « *stratégiques* » (ministère de l'Industrie, ministère des Armées, et DG Trésor) : ils adoptaient une vision comprenant le rapport des forces *post* 1948 sous la protection militaire des États-Unis et dans le cadre du Plan Marshall. Ils avaient une connaissance de l'économie réelle née du vécu 1940-1944 et de son traumatisme lié à la notion de survie. Ils exprimaient un retour à la puissance d'un peuple, d'un pays et d'une nation par des actions et une stratégie économique portées par l'innovation. Une telle stratégie de retour à l'industrie et à la compétitivité est forcément définie par des décideurs responsables, capables de comprendre les évolutions de l'économie réelle et d'être « *agiles* ». La mondialisation exprimée en exportations mondiales/PIB mondial est passée de 5% en 1949 à 22% en 2019, avec une accélération à partir des années 1980 : les forces du marché deviennent actives, et bouleversent les rapports entre puissances au point de sembler menacer les États. Tel est le prix d'un retour à la compétitivité : la proximité du terrain et la réactivité du *Mittelstand* donnent une prime par rapport au temps de latence de Bercy dans la prise de décision, par ailleurs biaisée par le contrôle *top down* de l'intelligence économique (passage de la DIIE au SISSE). Tout état-major accorde aux généraux ou aux colonels, voire aux capitaines toute liberté pour s'adapter aux conditions changeantes du champ de bataille, fût-il économique : la tactique sur le terrain revient aux responsables de la mise en œuvre de la stratégie. Mais l'administration centrale ne délègue pas, fut-elle Bercy pour l'économie, ou, dans la crise sanitaire ; Ségur pour la Santé. Cet aspect du commandement ou de la distribution de la responsabilité et de l'autorité ressort parfaitement dans les

---

<sup>41</sup> Cf. « *Sabordage : Comment la France détruit sa puissance* », Christian Harbulot, Editions François Bourin, collection thermos, 2014.

débuts de la gestion de crise sanitaire en France (mars 2020), et met en évidence la perte des effets d'un maillage territorial en termes de sécurité nationale et de politique publique de la santé. *A contrario*, il ne peut y avoir de mise en œuvre si les énoncés de politique publique sont avant tout une affaire de communication. Le Commissariat général au plan (CGP) et ses deux premiers plans (1946) ont été une réussite, car face à l'inspection des Finances (IGF) se trouvaient les corps techniques qui apportaient leurs connaissances ou expertises. Il en est de même pour le plan Armand-Rueff (1959). Depuis, l'immédiateté financière et son corollaire *too big to fail* l'emportent sans discours contradictoire.

C'est bien cette volonté de retour à la compétitivité industrielle, donc de puissance qui succède à la volonté de résistance pour défendre son indépendance, et qui doit être efficiente. Une volonté de puissance doit être exprimée, et assurée en dégageant une rente réinvestie dans les secteurs nouveaux pour la maintenir : cercle vertueux de la croissance qui assure l'indépendance, l'autonomie stratégique et la sécurité nationale, voire de participer à la sécurité collective (ONU). Et derrière ce schéma, une volonté conquérante ! Schéma retenu par toute puissance émergente, comme la Prusse aux XVIIIe-XIXe siècles, comme les États-Unis au XXe siècle, et peut-être la RP de Chine au XXIe siècle. Ce schéma a-t-il disparu ? En France, ce cercle vertueux s'est éthéré, mais la crise actuelle peut le remettre au premier rang tant notre dépendance à l'extérieur a été soulignée ; pour l'Union européenne, le souci de la puissance semble revenir, mais la question de son européanisation se pose entre intégration européenne qui a échoué, et coopération intergouvernementale suggérée par la France et l'Allemagne.

Bien qu'esquissée par « *l'Europe forteresse* » entre 1988-1992 du fait du retentissement extérieur de la construction de son marché unique, l'Union européenne est perçue positivement, mais reste fragile car sans souveraineté. La question du saut fédéral ou du « *moment hamiltonien* » (Olaf Scholz)<sup>42</sup> n'est pas encore mûre. Elle s'est élargie de la question de la défense souveraine (projet de la CED, 1954) à la question des dettes publiques (2003-2020).

L'État-membre demeure un pôle de référence plus important que l'Union européenne avec la montée de l'euro-scepticisme. Et ce, malgré les tendances à supposer la disparition de l'État-nation, à commencer par la *Déclaration du Cyberspace* (1996) selon une tradition libertaire d'origine californienne, portée par des spécialistes de James Rosenau (1924-2011) à Stephen Krasner en passant par Richard Rosecrance ou Susan Strange (1923-1998), tendance « *retrait de l'État : la dispersion du pouvoir dans l'économie mondiale* » pour en évaluer toutes les conséquences dans le domaine des relations internationales. Ces auteurs n'ont cessé de prophétiser l'affaiblissement de la souveraineté et l'avènement d'un monde *post-national*, le risque d'effacement des souverainetés avec

---

<sup>42</sup> Cf. *Financial Times*, 21 mai 2020, "Defending the plan in an interview with *Die Zeit* on Wednesday, German finance minister Olaf Scholz invoked Alexander Hamilton".

leur BITD par un internationalisme numérique. *Mutatis mutandis*... L'impact du numérique est totalement différent de la « *dissuasion nucléaire* », et il ne peut y avoir dans la nouvelle économie *data driven* de *cyber deterrence*.

Dans l'évaluation de la *Realpolitik*, Raymond Aron l'emporte sur Henry Kissinger pour qui l'influence du numérique se limite à notre vie quotidienne, et ne peut avoir une influence sur la conduite des relations internationales. Pourtant, « *survivre, c'est vaincre* », selon la pensée stratégique aronienne, résiste à l'épreuve de la nouvelle économie, et permet de faire de la France une « *puissance médiatrice* » engagée dans la définition d'un « *nouvel ordre* » international intégrant le cybersapce, encore reflet d'un dégradé de souveraineté. Lors de l'ouverture de la traditionnelle conférence des ambassadeurs de rentrée (29 août 2017), le Président Macron n'a pas reculé devant les fortes paroles, et a fixé ses priorités diplomatiques : défense du multilatéralisme et refondation d'une Union européenne, plus intégrée et plus souveraine. Or, il n'existe aucune culture *stratégique* chez les 26 à l'échelle européenne alors que la France est la seule capable de créer un outil militaire, ou unilatéralisme français (cf. ci-dessus Rapport d'information de M. Ronan Le Gleut et Mme Hélène Conway-Mouret, déposé le 3 juillet 2019).

## 2. Réaffirmation de nos « *intérêts* » dans une Union européenne atlantiste

La puissance et le rang les résument : ces deux termes associés déterminent les changements en fonction des intérêts nationaux et de leurs aspirations. Mais que deviennent ces intérêts encore réels – territoires dont ZEE, population, force militaire, développement industriel, capacité d'innovation, mais aussi patrimoine et influence culturelle, etc. – à l'échelle européenne ? Faut-il revenir à un « *révisionnisme global* » comparable à la politique internationale du Général qui liait la « *grandeur* » ou l'indépendance revendiquée pour le pays, et même pour une Europe « *de l'Atlantique à l'Oural* » ? Expression d'une volonté de puissance visant à favoriser l'émergence d'un nouvel ordre international, soit opposé à toute hégémonie (américaine ou chinoise), soit plus équilibré ou plus « *harmonieux* » entre grandes puissances éprises de liberté. L'aspiration à la « *grandeur* » ne procède ni d'une vision westphalienne euro-péo-centrée, tel un retour à l'avant 1914, des relations internationales ; ni du concept de superpuissance seule capable d'assurer une sécurité collective à partager avec d'autres puissances. Cette aspiration française n'a jamais existé au sein de l'Union européenne à 12, comme à 27 : elle se contente de la protection de l'OTAN, donc des États-Unis pour qui chaque État allié doit être « *prêt à agir véritablement pour les États-Unis, et ce de manière responsable. La Russie n'est pas un allié, elle est une cliente* » (doctrine de Zbigniew Brzezinski, conseiller à la Sécurité du Président Carter, 1928-2017). Sous influence, et sans inspiration, l'Union européenne désire la transformation du monde bipolaire conflictuel en un multilatéralisme équilibré, voire consensuel rejetant l'idée de guerre conforme à ses traumatismes nés des deux guerres mondiales : il repose sur des principes favorables à une « *relation harmonieuse* » en évitant toute

confrontation (*Idealpolitik*), et en privilégiant la négociation au point de fermer les yeux sur l'*unfair competition*, et l'extraterritorialité du droit américain.

Depuis les années 1990, la France est appelée à suivre le changement actuel vers un monde multipolaire, ou plus précisément vers une interdépendance croissante des États, soulignée par une interconnexion croissante qui efface les frontières. Peut-elle abandonner ses « *intérêts* » ? En termes de relations internationales *post* 1945, le monde a déjà connu cette évolution d'interdépendance dans le prolongement de la conférence de Bandoeung (1955) et désireuse de « *coexistence pacifique* » en pleine guerre froide. Le Tiers-Monde, base du mouvement des non-alignés (qui passe de 29 pays en 1961 à 120 en 2020) issus de la décolonisation, invente la « *troisième voie* » indépendante. Celle-ci se transforme plus tard en un alter-mondialisme fortement écologique, voire anti-mondialiste (càd opposé à la dérégulation du capitalisme financier), favorable aux pays du Sud menacés par la réglementation carbone et anti-nucléaire, portant le slogan « *un autre monde est possible* ». Coincé entre deux systèmes économiques, le mouvement – qui s'oppose au *consensus libéral* de Washington *post* 1991, appuyé par le FMI ou l'OMC – n'a duré que le temps de la grande croissance antérieure aux chocs pétroliers provoqués par les pays de l'OPEP (1962-1974) ou au contre-choc avec l'émergence des NOPEP (1986). Ces derniers ont accéléré la fin de la guerre froide (1989-1991) sous l'influence de l'innovation (NTIC), et rendu caduque l'opposition entre deux conceptions de systèmes économiques, l'un théorique (marxisme) qui ne pouvait qu'échouer car construction planificatrice autoritaire rattachée à une idéologie ; l'autre qui devait sonner la fin de l'Histoire, biaisée par un capitalisme financier (fonds d'investissement ou *hedge funds*) conquérant marqué par les trois « D » de la financiarisation des acteurs économiques (déréglementation, désintermédiation et décloisonnement), et biaisant la formidable adaptation du marché. Le succès de cette dérégulation qui emporte l'adhésion de nos élites de « *l'immédiateté financière* » repose sur la mise en valeur des coûts d'usage des intermédiaires qui subissent une forte concurrence à la baisse avec les outils numériques (*high-frequency trading*) et l'interconnexion des systèmes de système IT (1991-2008), puis la convergence IT/OT. Mais elle trouve ses limites par une succession de crises dont il serait intéressant d'évaluer les principaux bénéficiaires<sup>43</sup> : celle asiatique (1997-1998) ; celle des *subprimes* et ses conséquences (2008-2011) ; puis par la crise sanitaire liée à la croissance des échanges dans un monde de plus en plus ouvert « *aux masses* », à la délocalisation et aux excès du multilatéralisme « *militant* » de l'OMC (2020). Et ce, au détriment de nos « *intérêts* », prisonniers de choix européens mais aussi d'un « *modèle français* » que tout le monde nous envie,

---

<sup>43</sup> Cf. article dans le FT de Martin Wolf, *The global economy myth*, March 13, 1996.

Cf. l'ouvrage *Economic Intelligence and National Security*, d'Evan Potter, McGill-Queen's Press - MQUP, 1998, 233 pages.

La dimension globale de la nouvelle économie « *multilatérale* » a obligé à repenser le rôle des services de renseignement dans la protection et la promotion de la sécurité économique nationale. Les EU ont su en être les instigateurs en créant une « *agilité* » (mot émanant de la directrice de la recherche de la CIA) entre le renseignement et leurs acteurs économiques.

mais que personne n'adopte. Curieusement c'est aussi au détriment des « *intérêts européens* » puisque l'euro est la principale victime de la crise des *subprimes* (27% des réserves de change mondiales, tombés à 21% avant et après la crise de 2008-2011), et que ces différents intérêts passent sous contrôles étrangers (syndrome Kuka Robotics). L'Union européenne sort doucement de l'Histoire, à supposer qu'elle ait voulu s'y maintenir dès 1951, ou *post* 1991. Mais faut-il qu'elle y entraîne les deux principales puissances économiques de l'Union – la France, puissance nucléaire siégeant au Conseil de sécurité, et l'Allemagne, nouvelle puissance industrielle ?

3. C'est le choix entre la puissance et le rang, ou l'effacement par le déclin, qui se pose : seule la France garde un rôle politique et militaire unidimensionnel dans les relations internationales, alors que l'Union européenne n'intervient que pour des « *opérations de paix* » sans véritable expérience de la guerre.

Illusion de sa puissance, répétant son attachement à la mondialisation (*Idealpolitik*), et insistant sur la pertinence du multilatéralisme et du droit international, *boostée* par la montée de la norme éthique d'origine anglo-saxonne. Force est de reconnaître que les institutions internationales dans le cadre du « *projet* » de la Charte de l'Atlantique (1945) aspirent à créer une communauté internationale fondée sur des valeurs partagées à laquelle souhaite participer l'UE. Celle-ci souhaite même les élargir selon son héritage (notion de RSE). L'ONU retient deux seuls principes, le premier celui de l'État national et celui d'un État une voix alors que tous les autres principes ne sont pas respectés, en premier celui de la réciprocité commerciale (OMC) ; et en second ceux défendus (partiellement) par le CDH de l'ONU (1947). Dans ce contexte, la naïveté de l'UE fragilise ses propres « *intérêts (européens)* » ainsi que les intérêts nationaux des États-membres. Le premier principe s'efface devant l'*unfair competition* pratiquée par de nombreux pays ; le second repose sur une universalité supposée, davantage axée sur les droits et libertés que sur les devoirs et responsabilités (d'ailleurs nuancés, pour les droits traditionnellement garantis, par la Ligue arabe dès l'origine, il est vrai révisé en 1990, en 1994, puis en 2004)<sup>44</sup>. Malgré l'existence de dialogues, tous ces échecs s'expliquent très simplement : la « *tyrannie de la majorité* » a basculé dans les années 1965-1975. Le nombre d'États-membres est passé de 56 États à majorité occidentaux (1945), à 197 (2020) parmi lesquels les pays de l'OCDE (47) ne représentent que moins d'un quart des États admis. Et avec un constat, celui de la transformation du traité d'Atlantique-Nord (OTAN) en un principe du nouveau système mondial *post* 1991-2001 au service de la sécurité collective qui s'identifie *by default* à la sécurité des États-Unis, accessoirement à celle de l'Union européenne : les opérations dans les Balkans (Yougoslavie) en 1992-1995, puis au

---

<sup>44</sup> Cf. Intervention de M. François Delattre, représentant permanent de la France auprès des Nations unies, in La coopération étroite entre la Ligue arabe et les Nations unies est nécessaire, 13 juin 2019.

<https://onu.delegfrance.org/La-cooperation-etroite-entre-la-Ligue-arabe-et-les-Nations-unies-est-necessaire>

Cf. également les critiques « *L'organisation des droits de l'homme de l'ONU doit lutter pour rétablir sa crédibilité* » :

<https://www.hrw.org/fr/news/2005/03/09/lorganisme-des-droits-de-lhomme-de-lonu-doit-lutter-pour-retablir-sa-credibilite>

Kosovo (1998-1999) ont été décidées hors des territoires des pays-membres de l'OTAN, sans rapport avec la garantie de leur sécurité, et sans passer par l'autorisation des Nations-Unies. L'Union européenne ne pouvait réagir, piètre puissance utopique. Seule la France s'élève, symbolisée par son refus en toute « indépendance » de participer en 2002-2003 à l'invasion américaine de l'Irak préférant une réintégration de l'Irak sur la scène internationale et une levée des sanctions, à condition que le pays s'acquitte de ses obligations en termes de désarmement<sup>45</sup>.

Entre guerre et paix, l'UE, encore marquée par le traumatisme de ses deux guerres « civiles » en trente ans (1914-1944) et son opposition à toute forme de guerre, ne peut toutefois sacrifier les « intérêts nationaux » de ses États-membres les plus importants, et donc leur BITD. La multiplication de cyberattaques, l'émergence de guerres hybrides, asymétriques ou de groupes extrémistes terroristes se réclamant d'une révolution islamique, nouvel universalisme de contestation favorable aux théories du chaos et à l'existence d'États-voyous (*rogue states*), s'éloignent des principes de l'ONU telle une « violence polymorphe » (cf. ci-dessus). Ce qui n'efface pas la nécessité d'un ordre international équilibré, d'un nouvel ordre mondial « harmonieux » partagé entre puissances dans le respect de tous leurs intérêts « stratégiques », renforcés par les secteurs de transition en cours.

A l'Union européenne de sortir d'une « ère de l'Europe conciliante quand ce n'est pas naïve » pour montrer sa volonté de puissance et « ajouter une dimension du hard power »<sup>46</sup> porteuse de valeurs. Mais ce tempo européen est lent ce qui n'interdit pas une coopération intergouvernementale dans la recherche d'une gouvernance mondiale.

### C. Nécessité d'un partenariat stratégique entre la France et l'Allemagne, ou marché de dupes ?

1. A la lumière des événements *post* 2001, la recherche d'un entre-deux stratégique oblige d'accepter et de garantir l'existence d'« intérêts nationaux » soulignée par la crise de la Covid-19 qui souligne le « déclin occidental »<sup>47</sup> (par rapport à la « réussite » de pays comme la Corée du Sud ou Taïwan). Mais aussi face aux ambitions de la RP de Chine apparues de manière éclatante en 2016 à l'occasion de la crise des *subprimes*, puis de la crise de la Covid-19 confirmées par les maladresses des ambassadeurs chinois, dont celui en France, Lu Shaye (avril 2020), critiquant la gestion de sortie de crise (classique sur le plan de la propagande visant à effacer le « mensonge d'État » ?). Ce sont des intérêts de sécurité, de stabilité, de croissance économique, et également de lutte contre toute influence extérieure néfaste (*fake news*) qui sont en cause. A l'exception de son opposition à l'octroi

---

<sup>45</sup> Cf. Frédéric Bozo, *Histoire secrète de la crise irakienne : La France, les États-Unis et l'Irak (1991-2003)*, Paris, Perrin, 2013.

<sup>46</sup> Champs libres du *Monde*, de Joseph Borrell et Thierry Breton, 10 juin 2020, p. 17.

<sup>47</sup> Thématique récurrente de grande civilisation ou empire depuis la Grande guerre 1914-1918, à commencer l'essai allemand d'Oswald Spengler (1880-1936), *Der Untergang des Abendlandes. Umriss einer Morphologie des Weltgeschichte*, paru en 1918 et en 1922. David Engels est historien et professeur à l'Institut Zachodni en Pologne et à l'Université libre de Bruxelles, et auteur de : *Le Déclin. La crise de l'Union européenne et la chute de la République romaine*, Éditions du Toucan, 2013 ; et de *Que Faire? Vivre avec le déclin de l'Europe*, Blue Tiger Media, 2019.

du statut d'économie de marché pour la RP de Chine (juin 2020), cinq ans après l'opposition des États-Unis (ce qui fait peser sur la RP de Chine le paiement de lourdes taxes anti-dumping), l'Union européenne se montre consensuelle et toujours favorable au multilatéralisme. L'intégration européenne et le passage au statut de puissance montrent ainsi ses limites. La réunion des 27 ministres de la Défense du 16 juin 2020 le confirme. Elle souligne l'absence d'une chaîne de décision ferme, porteuse d'une volonté de puissance pour l'Union européenne, mais également conséquence d'une dépendance à la volonté américaine. Deux volontés antagonistes, la seconde l'emportant sur la première. Elle diffère en grande partie de la vision française, traditionnellement alliée *reluctant* (réticent) au sein de l'OTAN. Elle demeure à l'image d'une Europe née à Lisbonne (2000), sans tenir compte des grandes évolutions de ces vingt dernières années entre puissances, notamment par les menaces décrites dans les Livres blancs successifs émanant de la France depuis 2008.

L'Union européenne reste spectatrice impuissante d'une autre guerre froide à venir (*cold world war II*)<sup>48</sup>, comme annoncée par le ministre des AE chinois qui préfère évoquer une relation « *harmonieuse* » entre États (mai 2020), respectueuse de leurs intérêts nationaux et portée par les institutions internationales (propagande), fussent-ils le Conseil de sécurité (ONU) ou des agences comme l'OMS. A savoir, i) équilibre fragile dans une combinaison de force et de légitimité héritée de la première guerre froide, partagée entre l'apocalypse nucléaire et l'utopie ; ii) sous le prisme d'une théorie réaliste des relations internationales<sup>49</sup> qui correspond à la démarche « *d'émergence pacifique* » de la RP de Chine.

Cette démarche entend promouvoir la paix et la stabilité, mais au travers de son propre développement, dans un écho au slogan altermondialiste « *Un autre monde est possible* », proclamé vingt ans plus tôt lors de la réunion de l'OMC (Seattle, 1999). L'Union européenne refuse de voir l'engagement de la RP de Chine dans une « *guerre hors limites* » à construction lente, prudente mais affirmée par étapes successives :

- d'abord, les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud associée en 2011); répartis sur trois continents (40% de la population mondiale). Ils constituent la première tentative de créer des structures alternatives depuis l'effondrement du système soviétique, avec leurs sommets annuels (depuis 2009), leur banque asiatique d'investissements (2016, mais seuls 2% du capital ont été libérés), afin d'échapper à l'emprise unilatérale du dollar, du système SWIFT (bien que d'origine européenne) et de l'extraterritorialité du droit américain. Tentative d'une reconnaissance d'un « *nouvel ordre multilatéral* » (en lien avec l'Organisation de

---

<sup>48</sup> Cf. article du Washington Post, *Is a U.S.-China Cold War already underway?*, May 13, 2020.

<sup>49</sup> Cf. Dario Battistella, « L'ordre international. Portée théorique et conséquences pratiques d'une notion réaliste », *La Revue internationale et stratégique*, n° 54, été 2004.

coopération de Shanghai, OCS) ou de la multipolarité des équilibres économiques et politiques mondiaux avec leurs propres intérêts « nationaux », y compris pour un développement durable, en rupture avec les organisations *post* 1945. Non sans une certaine convergence avec les « intérêts européens » sur les grands dossiers mondiaux de sécurité collective. Démarche pacifique ou marché de dupes ? « *Le choix de l'évidence et de la raison au XXI<sup>e</sup> siècle est là, dans un partenariat euro-chinois fort, défini sur des bases claires, exigeantes et ambitieuses* » (Président Macron, Angela Merkel et Jean-Claude Juncker, réunis à Paris avec Xi Jinping, mars 2019) ? Accent gaullien, augmenté par des nouvelles valeurs éthiques dans un marché en cours de *globalisation* ? et au détriment des États-nations comme supposé dans les années *post* 1991 ?

Paradoxe contemporain d'une vision européenne, mais totalement éloignée des résultats de tentatives d'intégration de l'Europe : celle-ci partage le même nombre de sièges permanents (2, France et Royaume Uni) au Conseil de sécurité (ONU) que les BRICS (2, RPC et Russie), et ne représente que 6% de la population mondiale mais à haut niveau de vie. A l'inverse de la première guerre froide, l'élite chinoise du PCC prend le contrepied de l'ex-grand frère soviétique pour qui diviser ses adversaires correspondait à une stratégie du faible au fort pour bénéficier d'un temps de répit : dans un entre-deux stratégique, elle adopte celle du fort au faible pour se concilier une Europe uniformément bienveillante à son endroit, enfermer dans les rêts de ses nouvelles routes de la soie (OBOR ou BRI) et disposant de plateformes industrielles pour ses produits *made in China* à exporter ;

- le paradoxe ne résiste pas à une interprétation incertaine de la gestion de la crise de la Covid-19 portée par la propagande, avec une Chine communiste triomphante capable de distribuer du matériel médical partout dans le monde !

La rhétorique chinoise prend prétexte d'une guerre commerciale déclenchée par le Président Trump, pour affirmer que son double « *avantage industriel et informationnel* » par opposition aux États-Unis. Si ces derniers conservent encore une avance dans les technologies de pointe, ils ont abandonné d'une part leur capacité de production, et d'autre part sont démunis en termes de potentiel des données traitées par l'IA (selon un rapport de 1 à 3, entre 279 M d'internautes américains et 829 M d'internautes chinois en 2018-2019). Le général chinois, déjà cité, Liang Qiao, dans un entretien à la revue *Bauhinia* (Zijing) publiée à Hongkong, confirme l'analyse d'une guerre « *hors limites* », ou une « *guerre totale* », et sur les opportunités nouvelles qui s'offrent à la RP de Chine dans un contexte marqué, selon lui, par un risque de guerre avec les États-Unis, et par le déclin occidental, en particulier américain :

« Le paiement en ligne, les livraisons du commerce électronique, les services du courrier ou mail, sont tous originaires des États-Unis, mais où ces inventions américaines ont-elles finalement prospéré ? En Chine. »

Or, la haute technologie dépend de deux vecteurs : i) le nombre d'internautes abonnés pour créer des bases de données ; ii) l'industrie manufacturière pour produire et vendre. Depuis vingt ans, des pays comme la France ou les États-Unis ont confié outre-mer leur capacité de produire, entre autres à la RP de Chine, à Taiwan, etc. La crise a révélé, notamment pour la France, combien les pays avancés en sont dépendants de sorte que « la bataille finale » sera celle de l'assemblage et de la production au profit de la RP de Chine. Mais celle-ci est-elle engagée ? Ou n'a-t-elle pas été engagée trop tôt introduisant dans le multilatéralisme une relative défiance illustrée par le refus de lui octroyer le statut d'économie de marché (juin 2020) ? et alors que la France s'engage dans une réindustrialisation « stratégique » indispensable dont il reste à préciser les conditions (cf. ci-dessus) ?

La crise sanitaire a suffisamment souligné cette dépendance même si, depuis deux ou trois ans, un déplacement des chaînes de valeur (*supply chain*) hors de la RP de Chine (équipementiers électroniques ou électriques, biens de consommation) est engagé dans le but de contourner les droits de douane américains (déplacement vers Taiwan, Vietnam, Thaïlande, Malaisie, etc.) et de sécuriser les chaînes d'approvisionnement, qu'il s'agisse des entreprises étrangères ou même chinoises. Dans ce monde voué au mieux à l'incertitude, au pire au chaos dans un nouveau rapport de forces non stabilisé, l'Union européenne reste discrète, et laisse la porte ouverte à l'intergouvernemental. La France est tentée de porter ses « intérêts nationaux » qui restent permanents, peut-être égoïstes, mais vitaux. L'Allemagne subit, quant à elle, le syndrome de Kuka Robotics, et souhaite également défendre ses « intérêts » sans remettre en cause le processus d'intégration européenne auquel elle reste attachées. Dès lors, la France et l'Allemagne partagent la même conviction : concurrents industriels, mais capables de faire face à la concurrence internationale en renforçant leur souveraineté, et donc celle de l'économie européenne (22 juin 2020). Est-il alors possible que ces deux États-membres définissent ensemble des « intérêts communs » qui participent à l'émergence d'une puissance européenne – active dans une politique d'équilibre, sans agressivité mais ferme –, fondée sur une indépendance stratégique ?

## 2. Dans une guerre hors limites, « survivre c'est vaincre » par l'intergouvernemental, ou comment compenser une absence de stratégie ?

La France et l'Allemagne sont bousculées par l'entrisme stratégique des nouvelles routes de la soie face auquel l'Union européenne semble démunie. Les intérêts économiques de l'UE peuvent-ils être protégés, que ceci soit face à la RP de Chine malgré le cadre du partenariat stratégique (2003), ou

face aux sanctions américaines (Sommet de Sofia, mai 2018) ? Dans les deux cas , il faut attendre novembre 2018 pour que Bruxelles fasse preuve de *Realpolitik*, mais le *tempo* reste lent. Sous influence de l'objectif « harmonieux » de l'Empire du Milieu « *sous le ciel* », adepte de la pensée confucéenne du stratège Sun-Tzu, actualisée par « *la guerre hors limites* » source de clivage<sup>50</sup>. En effet, la RP de Chine est décidée à approfondir sa coopération dans le domaine de la sécurité politique, de promouvoir la confiance stratégique mutuelle ; à réguler les échanges culturels dans la compréhension et l'amitié entre les peuples des pays membres ; à améliorer le mécanisme des BRICS afin de renforcer et d'approfondir la coopération dans tous les domaines. Et même vers des partenariats stratégiques, dans lesquels la France et l'Union européenne auraient leur place dans la réalisation du projet des routes de la soie initiées en 2013 : volonté d'y moderniser les infrastructures, et de faciliter les procédures commerciales (BRI, *Belt and Road Initiative* ou OBOR, *One Belt One Road*)<sup>51</sup>, selon un schéma 17+1 avec l'Italie (2019), sources de clivage ?

Projets sous la forme de routes, d'aéroports et de ports, mais aussi de nature numérique (réseaux de fibre optique, commerce électronique, nouveaux moyens de paiement électroniques, accès par Huawei à la 5G, etc.) par lesquels Beijing marque sa double emprise :

- par captage des *datas* d'internautes européens pour exporter son savoir-faire (de surveillance de masse) en conciliant *digital* et cognitif, et multipliant à l'infini l'expérience du dispositif Facebook/Cambridge Analytica ;
- par son assistance financière pour des projets d'infrastructures qui se révèlent être des « *éléphants blancs* », économiquement non rentables, mais décidés principalement pour des raisons politiques au pays concerné, séduit par l'objet utile de la réalisation, mais minimisant le coût financier à supporter durablement ; la RPC joue sur le cloisonnement de chaque État-membre au lieu de passer par Bruxelles qui s'en émeut.

Ces projets montrent l'impuissance de l'UE ou son approche consensuelle face à une « *guerre hors limites* » ou aux différentes formes de « *guerre fantôme* » (les deux formes s'apparentent) sous le double visage économique, mais aussi psychosociologique, suite à une conflictualité « *subliminale* » à l'heure numérique :

- le *soft power* chinois basé sur la confiance, selon le schéma retenu d'une forme de globalisation alternative sous l'égide de la RP de Chine, et convergente vers le désir d'autonomie stratégique de l'UE, de l'Atlantique à l'Oural, l'Europe n'étant qu'un cap du continent eurasiatique. Ces projets ne sont pas neutres : ils s'accompagnent d'une mutation

---

<sup>50</sup> Cf. *Les relations entre l'UE et la Chine : une nouvelle ère de coopération stratégique plus étendue ?*, juillet 2018. [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2018/570493/EXPO\\_STU\(2018\)570493\\_FR.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2018/570493/EXPO_STU(2018)570493_FR.pdf)

<sup>51</sup> Sur les routes de la soie <https://www.iris-france.org/103572-belt-and-road-initiative-bri-une-lecture-economique/>, ainsi que <https://legrandcontinent.eu/fr/2019/04/26/leurope-face-a-la-bri-entre-cooperation-et-resistance/> <https://www.oboreurope.com/fr/> dont <https://www.oboreurope.com/fr/grece-format-171/>

industrielle chinoise inscrite dans le plan *Made in China 2025*, qui prévoit la transformation de « l'atelier du monde » en leader des nouvelles technologies (robotiques, intelligence artificielle, nanotechnologies, etc.) à horizon 2049, pour le centenaire de la Révolution maoïste ;

- elle intègre également, sur le plan institutionnel et juridique, la possibilité de définir les règles du jeu en relations internationales, et d'assurer la maîtrise des standards, la classification des normes, mais aussi des règles contractuelles relevant de l'UE (en matière d'appel d'offres pour la construction d'infrastructures, comme entre Budapest et Belgrade en 2017), aux aides d'État dont bénéficient les grandes entreprises chinoises d'État, ou de références aux droits de l'homme ou aux décisions de la Cour arbitrale de La Haye ;
- elle ouvre la voie à des possibilités de déstabilisation sous l'angle des outils numériques dans un espace virtuel qui échappe à l'internaute car étant de basse intensité, ou « *guerre sociétale* » (portée par les réseaux sociaux, l'analyse comportementale dès le premier « *click* » et une stratégie d'« *encercllement cognitif* » du citoyen internaute, sorte de jeu de go déstabilisateur de l'échiquier sociétal.

La méfiance s'est donc installée chez tous ses partenaires, déjà attentifs en Asie du Sud-Est, de sorte qu'elle est appelée à se montrer plus conciliante avec l'UE pour réaliser le projet OBOR : principal marché commercial au monde, mais aussi où l'innovation est active. Et la RPC en a besoin. Et même si l'UE ne peut parler d'une seule voix, compte tenu du caractère pécunieux des États du Sud (Portugal, Espagne, Italie, Grèce), mais aussi ou de l'Est (Hongrie, Estonie) auxquels s'ajoutent de jeunes États des Balkans, et compte-tenu d'« *intérêts essentiels* » ou « *stratégiques* » *a minima* (ou au PPDC), la France comme l'Allemagne ne peuvent que réagir. D'autant que le projet chinois vise aussi à répandre son industrie *high tech* (Huawei et 5G), et à profiter des vulnérabilités de chaque État-membre emporté par la transformation numérique pour capter toute information (*data*), personnelles, essentielles ou régaliennes. Ce projet ne se limite donc pas à la réalisation d'énormes infrastructures le long d'une route continentale ou à l'aménagement de ports, il vise à construire une chaîne de valeur complète *high tech* – l'e-commerce, les services financiers et l'*intelligence* juridique –. Il reste éloigné aux canons de l'État de droit défini en Occident auquel la RP de Chine substitue un modèle d'État à parti unique et de développement collectif « *harmonieux* » (respect des régimes des pays, en principe sans conditions pour édifier des infrastructures et une économie de consommation... mais non sans prendre des « *garanties* »)<sup>52</sup>. Son projet est global : il cherche à s'émanciper du système occidental *post* 1945 et de l'extraterritorialité des lois américaines, et à développer une telle stratégie auprès des pays de l'Asie du Sud-Est (Singapour, Corée du Sud, Thaïlande), mais aussi au Japon.

---

<sup>52</sup> ... ce qui pourrait entraîner un rejet comparable aux nationalisations des années *post*-décolonisation.

Ainsi, la RP de Chine construit son propre système juridique reposant principalement sur l'écrit et où un grand nombre de documents certifiés sont exigés (cf. l'activité de la *law firm* chinoise, Deheng Law Offices, au détriment des administrations, mais sous la direction du PCC)...conforme à la tradition « *légiste* » de la Chaine traditionnelle.

Au-delà de cette méfiance, et des objectifs réels révélés par la crise sanitaire qui a entraîné des déclarations imprudentes d'ambassadeurs chinois qui ont laissé « *tomber le masque* » pour afficher un visage de « *conquérant* » comparable à celui des États-Unis *post* 1945, les dirigeants chinois ou le PCC ont sous-estimé le coût de ces prétentions et ambitions stratégiques : endettements public et privé, mais surtout la baisse des réserves monétaires tout aussi spectaculaire que fut leur hausse entre 2001 et 2017, avec un pic à 4.300 Mds de dollars, qui sont tombées en moins de trois ans au-dessous des 3.000 Mds (- 30,2%). C'est un coût élevé, et donne à la RPC un sursis de six ans à ce rythme. Ce qui explique, au-delà des discours officiels, des mesures draconiennes comme le ralentissement dans la réalisation du projet OBOR, l'évaluation des investissements à l'étranger hasardeux et l'obligation des filiales chinoises de rapatrier en RPC les résultats nets de leur activité dès 2019.

Face à une telle stratégie d'encerclement, la Commission n'est pas à sa première contradiction. La commissaire à la Concurrence, Margareth Vestager<sup>53</sup>, devenue vice-présidente de la nouvelle Commission, alterne avec l'idéologie du libre-échange, les déclarations critiques à l'égard de la France (affaire Siemens Alstom) et ses « *champions nationaux* » ne pouvant devenir « *européens* », avant de prétendre à une forme de protectionnisme à la lumière du dossier allemand Kuka Robotics, pourtant ancien (2016). Contradiction entre une souveraineté européenne à défendre, mais qui n'existe pas, et des souverainetés nationales, française ou allemande, toujours très vivantes. C'est la fin de toute illusion dans le « *projet* » européen pour revenir à un esprit pratique et à la nécessité propre du *business*, ou à celle de l'économie réelle, opposées à toute concurrence déloyale (*unfair competition*), fut-elle d'origine chinoise, ou par l'extraterritorialité américaine (sous couvert éthique telle la lutte contre la corruption). Le nouveau commissaire à l'Industrie (décembre 2019) s'oppose ainsi à sa collègue devenue vice-présidente de la Commission. L'Union européenne a certainement un rôle à prendre si trois systèmes sont appelés à cohabiter à terme, et conduisent à renforcer les procédures d'arbitrage international (mondialisation atlantique comme le FCPA ; RSE européen ; et coopération « *harmonieuse* » avec un « *respect mutuel* » en Asie) sans aboutir à l'unité éthique globale qui se dessinait dans le monde *post* 1991.

Mais le *tempo* européen est lent, et la France adopte une conception volontariste de l'histoire opposée à toute « *hégémonie* » que l'Allemagne, abandonnant son atlantisme traditionnel, rejoint

---

<sup>53</sup> In FT "*Vestager urges stakebuilding to block Chinese takeovers*", 14 avril 2020.

pour défendre ses propres intérêts. C'est une *Realpolitik* que défend Henry Kissinger<sup>54</sup> en la nuanciant puisqu'il existe des États animés d'idéologies (voire prétendant à des « *universalismes* », religieux ou politiques) qui diffèrent de l'ordre westphalien reconnu par l'ONU, et insensibles au concept idéologique américain de « *nation building* » qui reste un échec.

### 3. Vers un partenariat stratégique entre la France et l'Allemagne

La prise de conscience d'une vulnérabilité industrielle, en l'absence de toute réaction tangible de la Commission, conduit la France et l'Allemagne à répondre, vingt ans après la parution de « *La guerre hors limites* » (1999) des généraux Qiao Liang et Wang Xiangsui. Les différentes déclarations des ministres de l'Économie Bruno Le Maire et Peter Altmaier (2020) sur les priorités communes en matière de politique industrielle (batteries, projet numérique GAIA-X, etc.) renvoient au traité d'amitié bilatéral franco-allemand, dit de l'Élysée (1963), mais allégé du préambule que seul le Bundestag avait introduit et bâti autour de deux principes, l'étroite association entre l'Europe et les États-Unis, et la défense commune dans le cadre de l'Alliance de l'Atlantique Nord. Cette « *relation passionnelle* » (Laurent Leblond) s'estomp<sup>55</sup>, et conduit à approfondir la coopération et l'intégration franco-allemandes, concrétisée par la signature du traité d'Aix-la-Chapelle (2019). Dans ce nouveau contexte international, le texte vise un nouvel objectif de convergence accrue entre la France et l'Allemagne, et préparer les deux pays aux défis auxquels ils sont confrontés au XXI<sup>e</sup> siècle<sup>56</sup> :

- la crise sanitaire a révélé la paralysie du système de coopération internationale dans le contexte – autre « *projet* » idéaliste voulu avec l'adoption de la Charte de l'Atlantique – d'une rivalité croissante entre les États-Unis (EU) et la RP de Chine (RPC), peut-être de nature idéologique puisque ces deux pays seraient « *au bord d'une nouvelle guerre froide* » (Wang Yi, ministre des Affaires étrangères chinois, 24 mai 2020), version *high-tech cold war 2* du Président Trump ;
- une situation prise au sérieux par les États-Unis qui s'assurent des alliances industrielles pour contrer l'effet des routes de la soie, comme en Italie, dans une guerre future qui dépend toujours d'une base industrielle manufacturière, type *Industrie 4.0* : confrontation de systèmes de systèmes où la puce et le code sont incontournables.

S'agit-il d'une opportunité pour l'UE, par la France et l'Allemagne interposées, pour accepter d'agir en « *puissance* », ou d'être le troisième « *larron* » pour enrayer l'autre piège de Thucydide<sup>57</sup>, et

---

<sup>54</sup> Cf. Henry Kissinger, *L'ordre du monde*, Fayard, 2016. nry Kissinger, *L'ordre du monde*, Fayard, 2016.

<sup>55</sup> Cf. deux évènements : l'accident de la navette spatiale Challenger (janvier 1986), et l'affaire Snowden et des écoutes NSA (2015).

<sup>56</sup> <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2019/01/22/signature-du-traite-franco-allemand-d-aix-la-chapelle>

<sup>57</sup> La Chine inquiète, car dans la compétition internationale, et en termes de valeur ajoutée industrielle, la RP de Chine a ravi successivement la place au Japon (2007), puis aux États-Unis (2010), à l'Union européenne (2012) avec une production industrielle équivalente à 26% du monde, suivie de l'UE avec 19,3%, des EU (17,5%) et du Japon (8,4%). Mais la situation est à nuancer. Elle s'inverse dans le domaine de la valeur ajoutée industrielle par habitant : en tête les EU, et la Corée du Sud, suivis du Japon et de l'UE (le monde est passé de 32% en 1995 à 25,4% du PIB mondial en 2018)<sup>57</sup>, et la part de l'industrie en termes de valeur ajoutée porte l'Allemagne en tête avec près de 21%, contre 12,5% aux EU, 11% en France et 9,5% au RU.

apparaître crédible dans un partenariat stratégique global ?

Encore faut-il que la France se ressaisisse, et montre sa capacité intérieure comme extérieure à faire face aux nouveaux défis, et aux enjeux appelés à dessiner un nouvel ordre mondial. Et que les deux États-membres « dépassent » Bruxelles sur les questions de souveraineté dont le mot n'apparaît qu'une fois dans l'article paru dans *Le Figaro*<sup>58</sup>, sans aucun fondement juridique : « *Au-delà de la tragédie sanitaire, la crise du coronavirus aura un effet d'accélérateur des grandes tendances à l'œuvre sur la planète. Elle nous invite à porter un regard nouveau sur le monde et sur l'Europe dans le monde. Elle ravive avec force la question centrale de notre autonomie, de notre souveraineté, de notre position d'acteur de la géopolitique mondiale, singulièrement face aux tensions croissantes entre les États-Unis et la Chine.* »

Le secteur de la défense et de la sécurité intérieure constitue un terrain privilégié d'une européanisation par la compréhension de l'intégration à travers la création et la mise en place d'une politique commune intergouvernementale (type Airbus), et par son influence dans la dynamique de changement des systèmes nationaux : la défense et la sécurité actualisent certains des dilemmes fondamentaux de l'intégration européenne. Elle renouvelle la problématique des relations entre les États-membres et l'Union européenne :

- la défense et la sécurité représentent l'étape ultime vers plus d'intégration politique entre les États membres. Et pour être encore plus précis, elle définit l'existence de possibles « *intérêts communs* » parmi nos intérêts nationaux, sans remettre en cause le « *projet* » européen né après 1945. La nouvelle économie *data-driven* est la pierre angulaire de ces « *intérêts communs* » dans le secteur de la défense et de la sécurité, à l'image du dossier Kuka Robotics et de ses actifs informationnels de haut de bilan ;
- la prolifération croissante des technologies – l'intelligence artificielle (IA), le *Big Data* ou base de données déstructurées, la robotique, l'Internet des objets (IoT) et la *blockchain* – change les règles du jeu économique *globalisé* que la Commission européenne, comme nos administrations nationales, ne peut appréhender à leur juste valeur – dont la plupart sont civiles (BDU) –. Elle crée des vulnérabilités, conduisent à des menaces de porte dérobée (*back door*) pour les agences de renseignement étrangères (cf. la multiplication de loi sur le renseignement, ou Cloud Act).

De telles percées technologiques modifient la structure hiérarchisée et compartimentée de ces agences ; elles les rendent plus agiles autour de leur intégration dans la nature de leur travail traditionnel de renseignement, de la redéfinition du rôle des humains dans le processus de

---

<sup>58</sup> « *L'ère de l'Union européenne conciliante, quand ce n'est pas naïve, a vécu* », Tribune de Thierry Breton et de Joseph Borrell, *Le Figaro*, 10 juin 2020.

renseignement et du cycle de l'information, mais aussi dans les échanges entre agences nationales française et allemande autour des « *intérêts communs* ».

- l'évolution du contexte stratégique international, autour de trois éléments, justifie cette politique intergouvernementale :
  - d'une part le nouveau contexte de la mondialisation, mais dans un multilatéralisme à rééquilibrer, et qui est appelé à restaurer l'autorité de l'État ;
  - d'autre part l'intégration de la transformation numérique appelée à réévaluer notre propre sécurité économique élargie aux différentes de contre-ingérence ou d'influence ;
  - enfin, la vision d'une Union européenne autonome sur le plan stratégique, mais sans souveraineté pleine et entière, capable d'assumer de cette manière son indépendance.

Une telle politique intergouvernementale participe à la sécurité globale au même titre que les États-Unis, mais dans un dialogue basé sur les valeurs européennes (RSE), sans rejeter la Russie ou la RP de Chine.

Le principal enjeu demeure celui du maintien de la souveraineté nationale capable de contribuer à l'indépendance européenne, ou tout au moins à une plus grande autonomie stratégique européenne. Ce dernier objectif ne peut sous-estimer ni l'indispensable coopération désormais institutionnalisée entre la France et l'Allemagne (la réconciliation), ni les différences culturelles au service de leur puissance respective :

- la première conserve les accents d'une forte indépendance et de souveraineté nationales, concrétisées par ses trois atouts utiles en politique étrangère, pour sa sécurité et sa défense nationales – le statut de membre permanent au Conseil de sécurité ; la possession de l'arme atomique ; et l'existence d'un programme spatial dual à finalité de renseignement (GEO-INT) et d'accès commercial à l'espace (*new space*) – ;
- la seconde privilégie une certaine « *retenue* », fondée sur le cadre constitutionnel ou *Grundgesetz* de la République fédérale, sous le contrôle de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe, et sur les principes fondateurs de la Bundeswehr créée en 1955, « *armée parlementaire* » sous contrôle d'un député désigné commissaire aux forces armées, sans négliger la puissance industrielle allemande marquée par la transition numérique appliquée ou *Industrie 4.0*<sup>59</sup>, et par le développement de technologies d'avenir, notamment dans une ambition spatiale affirmée.

---

<sup>59</sup> Apparue dès 2015, ayant pour origine la qualité du dialogue mené entre les acteurs de l'économie réelle : grands groupes (Siemens, Volkswagen AG, Bosch...), entreprises du *Mittelstand*, centres de recherche universitaire et Fraunhofer-Gesellschaft ou Institute (spécialisés dans la recherche en sciences appliquées) au budget partagé en le Bund et les Länder (1/3), avec les industriels (2/3), les syndicats (IG Metall) et les décideurs politiques tant au niveau de l'État fédéral (Bund) que des *Länder*.

Avec l'émergence d'un modèle de politique industrielle de défense en Allemagne et en France, la politique d'armement se caractérise par l'existence d'une volonté des deux gouvernements de préserver leurs industries nationales :

- opérationnalisée par une combinaison hybride d'instruments de régulation protectionnistes et d'un modèle où le marché doit toujours servir aux ambitions gouvernementales en matière d'armement (France),
- et aux effets d'interdépendance en Europe favorisant le développement d'une politique de défense sous le contrôle du gouvernement fédéral : la régulation du secteur de l'armement avec le redéploiement de certains instruments protectionnistes derrière une continuité de la norme de marché (Allemagne).

Cette coopération intergouvernementale consolide la production industrielle dans l'Union européenne pour les secteurs les plus stratégiques (semi-conducteurs, technologies 5G et 6G, *New Space*) au regard du nouvel ordre mondial marqué par un recul relatif dans la production des industries américaines, japonaises et européennes dès 2011-2015 au profit des pays émergents asiatiques. La nécessité pour l'UE de réagir passe par cette coopération ; la France et l'Allemagne consolident leurs industries, au mieux avec des fonds européens en faveur de l'innovation et de la recherche ou de grands projets mobilisateurs sur la 5G, la protection de la donnée, mais aussi la batterie et l'hydrogène avec une politique désormais favorable à la création de « *champions européens* » et une révision de la politique de concurrence dans un durcissement des outils de défense commerciale.

Indispensable coopération liée à l'esprit du traité de l'Élysée (1963), et à l'exigence de la réconciliation durable pour assurer la pérennité de la construction européenne dont l'impulsion a été longtemps déterminée par le couple franco-allemand (1963-1991). Celle-ci repose sur une admiration, voire une attirance réciproques même si des divergences de conception subsistent, ou si une incompréhension demeure dans les modes de gouvernance. L'exemple le plus significatif est l'opposition existante dans les réalités du *Mittelstand* à comparer à celles du monde des ETI qui reste un sigle sans couvrir un écosystème comparable<sup>60</sup>. Après la chute du Mur et la disparition de l'URSS inattendues (1989-1991), un premier bouleversement géostratégique, mais aussi idéologique avait participé à la construction du « *mirage* » d'une Europe socialisante ou sociale-démocrate proche d'une Russie (mythe de la Maison commune) de l'Atlantique à l'Oural en tant que contrepoids des États-Unis et d'une alliance transatlantique défendue par l'Allemagne unifiée. Le second bouleversement observé en 2020 justifie cette coopération intergouvernementale pour permettre à l'Union européenne de « *survivre* » et de « *vaincre* » :

---

<sup>60</sup> Cf. l'étude Fondapol parue en 2016, co-signée par Wolfgang Glomb et l'auteur.

face aux nouvelles menaces multiformes, le nouveau contexte international souligne l'importance de la relation entre États (en tant que pouvoir de décision) et de la maîtrise de l'information (*data*). Ce qui justifie cette coopération entre deux États-membres dans une remise en cause du consensus européen autour :

- d'une réflexion sur les institutions en termes de souveraineté pour faire face aux nouveaux risques (extraterritorialité du droit et mise en conformité, construction d'écosystèmes de confiance autour de standards européens, etc.) ;
- de l'état des lieux de notre autonomie stratégique ou dépendance dans des secteurs stratégiques (composants essentiels, terres rares, médicaments, etc.) ;
- d'une définition du concept de « sécurité nationale » ou « intérêts de la Nation » intégrant la dimension numérique ;
- de l'élargissement des défis qui se posent à nos territoires en termes sociétaux ou identitaires liés à la démographie et flux migratoires, à l'environnement et à la question climatique.

## Conclusion

Avec ses faiblesses structurelles, la France est appelée à connaître des évolutions institutionnelles si elle veut maintenir son indépendance stratégique, et participer à l'eupéanisation des politiques de défense et de sécurité. Mais elle ne peut le faire en même temps, car les nouvelles conditions de la mondialisation, même ralentie, et celles de la transformation numérique (maîtrise de la *data*) influent sur le devenir du secteur de la défense et de la sécurité, face au tropisme atlantiste des pays ex-PECO. Or, en attendant que l'Union européenne se ressaisisse face aux enjeux actuels et modifie son *credo* libre-échangiste, le contour européen de l'économie politique exige de l'État-membre l'obligation d'y insérer ses acteurs économiques, mais l'autorise également de définir une doctrine stratégique forte, grâce à une BITD renforcée.

Faute d'une « *souveraineté européenne* » en devenir, l'Europe de la Défense reste une vue de l'esprit. La France est donc appelée à réaffirmer sa priorité dans le cadre d'accords intergouvernementaux, notamment avec l'Allemagne (ex : SCAF, par exemple France/Allemagne/Espagne ; batteries ; hydrogène ; mais aussi tout ce qui relève du spatial, du numérique ou du quantique), pour apporter une réponse stratégique aux questions liées à l'économie *data-driven*, et être ainsi capable d'assurer une réelle indépendance dans toute prise de décision

Et d'apporter, avec l'Allemagne, des réponses aux questions suivantes :

- comment articuler la préservation de notre souveraineté nationale avec la coopération européenne nécessaire dans le domaine spatial ?
  - comment assurer notre autonomie en termes de renseignement (imagerie, GEO-INT) dans le *New Space* (nano-satellites) ?
  - et, dans le cadre de la « *Europe Nuclear Space Station* » (station spatiale nucléaire européenne), comment porter l'extension au spatial des « *intérêts vitaux* » comme instrument d'une protection sous notre parapluie nucléaire, des États qui collaboreront à l'Europe spatiale.
-